



DEMAIN ?

AUJOURD'HUI

**GENÈVE D'APRÈS: VA-T-ON CONTINUER À BÉTONNER
COMME AVANT ? SIGNEZ NOTRE INITIATIVE ! (p. 11)**

n° 129 - Juin 2020

À GENÈVE DEPUIS 1990!



NovaSon,

acoustique médicale

Rue de la Terrassière 42 • Eaux-Vives • 022 840 27 40
Avenue Alfred-Bertrand 4 • Champel • 022 347 47 66

www.novason.ch

info@novason.ch



**Audioprothésistes diplômés
au bénéfice d'une grande expérience
et de formations continues.**



- Votre audioprothésiste près de chez vous
- Garantie et charte de qualité suisse (Akustika)
- Prise en charge et suivi
- Prise en charge AI-AVS-AM-SUVA-ONU
- Assurance la Bâloise perte, vol...
- Contrôle régulier de l'audition
- Contrôle régulier de l'appareil
- Piles auditives «longue durée»



RAPPEL



PilierPublic .ch

Vous alerte des avis d'enquête publique

Les projets de construction localisés précisément, grâce à plus de 2 Mio adresses & 3,3 Mio parcelles répertoriées !

«Simple et efficace» «Plus besoin de lire la FAO» «Veilles automatiques très utiles»

1 mois d'essai gratuit & sans engagement, et ensuite :

1 an acheté, 3 mois offerts *

* Offre réservée aux membres de Pic-Vert encore non inscrits et valable jusqu'au 30 juin 2020, pour l'achat d'un abonnement « Privé +Info ».

Après votre achat, veuillez suivre les instructions sur le site :

www.pilierpublic.com/fr/pic-vert

IMPRESSUM



Association pour la propriété individuelle et pour un habitat durable
Pic-Vert Assprop Genève
10, place des Philosophes
1205 Genève
CCP 01-29971-8

COMITÉ GENÈVE

Michel Schmidt, *Président*
Alain Burri, *Vice-Président*
Frédéric Berney, *Trésorier*
Lauren Baddeley
Andreas Fabjan
Alain Gaumann
Marielena Gautrot
Christian Gottschall
Paul Hanna
Christina Meissner
Jean-Claude Michellod
Claude Miffon
Christophe Ogi
André Pfeffer

SECRÉTARIAT

Coralie Gallay

Organigramme complet :
geneve.assprop.ch

SECTION VAUD et autres cantons

Assprop Vaud
65, Grand'Rue – 1296 Coppet
vaud.assprop.ch

COMITÉ

Pierre Ricq, *Président*
Michel Schmidt, *Vice-Président*
Badr Berbar, *Trésorier*
Emmanuel La Roche
Yannis Eggert
Christophe Ricq

Photo de couverture:

Photo montage:

Jérôme Fontana

Voir article page 20

**Le journal paraît
4 fois par an**

Rédaction:

Christina Meissner

Impression :

Atar Roto Presse SA, Genève

Publicité:

HP media SA

Nicolas Vallier

T. 022 786 70 00

078 736 75 18

nicolas@hpmmedia.ch



SOMMAIRE

ACTUALITÉ Ville de Genève :

Il faut sauver les derniers îlots de fraîcheur !

6

Encore 2'000 signatures pour faire aboutir notre initiative

Pour un Urbanisme plus Démocratique à Genève

Urbadem.ch

9

DOSSIER Le marché immobilier suisse post COVID-19

14

QUALITÉ DE VIE 5G : Peur sur la ville ?

16

L'importance de disposer d'espace !

18

TERRITOIRE Quartier de Surville à Lancy

chronique du prochain désastre écologique genevois

20

À VOTRE SERVICE Les bonheurs d'un jardin sauvage

24

JARDIN Un jardin entre mémoire et espoir...

Entre souvenirs et avenir

27

LA PLUME EST A VOUS Fréquentation de l'Aire en temps de coronavirus

28

Avusy, création d'une zone industrielle : le peuple tranchera

31

Aviation et Déconfinement

32

ARCHITECTURE Le patrimoine et l'architecture de la zone villas

33

ENERGIE Consommation d'eau : Comment diminuer sa facture

35

VOTRE ASSOCIATION Action de plantations de haies d'espèces indigènes

38

PIC-VERT ASSPROP

10, place des Philosophes - 1205 Genève

Administration et secrétariat: le matin de 8h30 à 12h30 (sauf le vendredi)

☎ 022 810 33 20

info@assprop.ch - www.assprop.ch

Permanences téléphoniques gratuites

ASSURANCES

Tous les jours 24h/24

☎ 022 338 03 10

Fax: 022 810 33 21

Email: info@lemanrisco.com

Web: www.lemanrisco.com

ARCHITECTE/ÉNERGIE

Pour tous conseils sur les aspects liés à la construction et à l'énergie du bâtiment, audit énergétique, rénovations ou solutions d'isolation, subventions, autorisations. Pour les cas plus complexes, mandats et expertises sur place à tarifs privilégiés.

Le lundi de 10h à 12h

☎ 022 777 16 18

Email: ogi@eco-logique.ch

Web: www.eco-logique.ch

SÉCURITÉ

Conseils gratuits et tarifs privilégiés.
Securitas Direct pour les membres.

☎ 0848 123 678

Email: assprop@securitas-direct.ch

FISCALITÉ

Pour tous conseils fiscaux privés

Berney Associés, Expert en fiscalité immobilière

Le mardi de 14h à 16h

☎ 022 787 09 90

Email: fiscal@assprop.ch

MÉDIATION VOISINAGE

En cas de situation de conflit de voisinage
SPGC, Stéphanie Haenni, Marc Rosset et Hervine Siegwart, Médiateurs

Jours ouvrables

☎ 0800 774 224

E-mail: picvert@spgc.ch

JURIDIQUE

Pour toutes questions sur les droits de la propriété et sur l'aménagement du territoire.

Lundi et mercredi de 14h à 18h

☎ 022 592 52 70

Email: juridique@assprop.ch

NOTAIRES

Pour toutes questions et conseils relatifs au domaine notarial (achat, vente, succession servitudes, etc.) deux notaires sont à votre disposition par téléphone les jours suivants :

• Lundi de 14h à 17h

• Jeudi de 14h à 17h

Pour obtenir les coordonnées des notaires de notre permanence merci de prendre contact avec notre secrétariat

DEVIS.CH

Trouvez grâce à devis.ch l'entreprise qu'il vous faut pour tout type de travaux

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

☎ 022 700 60 01

info@devis.ch

www.devis.ch



Michel Schmidt
Président Pic-Vert
Assprop Genève



Après le résultat des votations du 24 novembre 2019 et du 9 février 2020 exprimant le « ras le bol » de la population concernant la densification du Canton et l'annonce du Conseil d'Etat du 28 novembre 2019 de geler les projets de constructions en zone villas basés sur l'art. 59 al. 4 de la Loi sur les constructions et les installations diverses, nous attendions avec impatience la tenue de tables rondes organisées par le Président du Conseil d'Etat, Antonio Rodgers, pour discuter de la croissance et de l'avenir de notre Canton.

A notre sens, le temps était venu de revoir un système qui arrive à ses limites. La course en avant visant à construire toujours plus au détriment de la qualité de vie des habitants de Genève et de notre environnement devait cesser et il convenait de tabler sur des critères à mettre en place pour retrouver un juste équilibre et redonner du sens aux actions menées.

C'est à ce moment précis que le coronavirus, communément appelé COVID-19, nous a frappé par surprise !

Il ressort d'informations disponibles sur Internet que ce virus a démarré en Chine puis en Europe avec un premier cas déclaré en France le 24 janvier 2020. Il a ensuite frappé tous les pays européens rapidement. Un consensus politique a mené à des actions qui ont paralysé notre économie plaçant notre santé

au-dessus de toutes autres considérations.

Genève, comme beaucoup d'autres villes, s'est retrouvée du jour au lendemain désertée, avec des magasins et des restaurants fermés, des rues pratiquement vides, un trafic routier quasi-inexistant et même l'arrêt de tous les chantiers. Une très grande majorité de Genevois est restée à domicile et les frontaliers ont passé la frontière au compte-gouttes, moyennant des conditions très strictes. Ce bouleversement de notre mode de vie a duré près de deux mois, jusqu'à l'assouplissement des règles ordonné par le Conseil fédéral à partir du 11 mai dernier.

En l'espace de quelques mois, Genève a dès lors connu deux extrêmes, d'un côté une surdensification justifiée principalement par des considérations d'ordre économique au détriment du patrimoine, de la qualité de vie des Genevois et de notre environnement. De l'autre, un arrêt immédiat et sans compromis de la plupart des activités humaines et économiques pour protéger la santé des Genevois.

A l'aube des concertations planifiées par le Conseil d'Etat sur la croissance et l'avenir de notre Canton, des conclusions s'imposent suite à cet épisode historique qui ne semble pas terminé à entendre certains experts.

La première de ces conclusions, la plus évidente, est que la baisse de

l'activité humaine pendant cette période a entraîné une diminution drastique de la pollution. La nature en a profité pour reprendre ses droits, comme cela ressort des nombreuses vidéos disponibles sur les réseaux sociaux.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement ont salué à l'unisson les bienfaits de cette mise entre parenthèse momentanée et nous avons tous pu apprécier le plaisir de se balader en ville sans trafic, de voir des eaux claires ou de pouvoir respirer à plein poumon en entendant les oiseaux chanter. Les plus chanceux d'entre nous ont pu profiter de leur jardin, lorsque certains parcs publics étaient fermés (à l'instar du jardin botanique). Indépendamment des souffrances endurées par les personnes atteintes par la maladie et les nombreuses personnes qui ont subi de gros dommages économiques, reconnaissons que beaucoup ont apprécié ces moments de quiétude retrouvés et une certaine forme de retour aux valeurs essentielles de la vie.

Ce constat doit être un élément déterminant dans les futures discussions sur la croissance de notre Canton. Quel avenir souhaitons-nous ? Quels sont les axes de développement possibles, les limites que nous devons fixer, les valeurs que nous souhaitons privilégier ?

En l'état, il ne serait pas intellectuellement cohérent de prétendre qu'en construisant toujours plus de logements, en densifiant toujours plus notre territoire, en accueillant toujours plus de personnes étrangères (entre 2013 et 2019 la population s'est accrue de près de 33'000 personnes à Genève soit un besoin estimé de 15'000 logements selon l'Office cantonal de la statistique) qui satureront toujours plus les routes, les écoles, les zones

constructibles dans des espaces de plus en plus réduits, nous œuvrons dans le bon sens. Ce faisant, nous contribuerions plutôt à augmenter les activités humaines au détriment de notre qualité de vie. Notre association est d'autant plus sensible à ces considérations que cette densification est réalisée au détriment des espaces verts que constituent les quartiers de villas.

A notre sens, ces tables rondes devront commencer par définir des objectifs de croissance qualitatifs et réalistes pouvant faire l'objet d'un consensus politique pour ensuite aborder les moyens d'y parvenir en assurant la paix sociale.

Comme nous l'avons fait à de multiples reprises, particulièrement dans le cadre de l'élaboration du Plan Directeur Cantonal 2030, source des problèmes majeurs que nous rencontrons maintenant, nous continuerons à proposer des idées concrètes et constructives à nos représentants politiques. Soyez assurés que nous y travaillons activement au sein du Comité.

Je profite de cet éditorial pour vous informer également que l'association vaudoise, Assprop Vaud, s'est réorganisée. Nous avons d'excellentes relations avec les personnes entrant au Comité. J'ai d'ailleurs accepté d'assumer la fonction de Vice-Président de cette association pour garantir une continuité des actions déjà mises en place dans le passé et servir de lien avec l'association Pic-Vert, dans la mesure où je reste convaincu de l'importance de lier les problématiques genevoises et vaudoises en matière immobilière. Je souhaite donc la bienvenue aux nouveaux venus, tout en remerciant chaleureusement ceux qui ont hautement contribué à la renommée de l'association et avec lesquels j'ai toujours apprécié collaborer. ■



Pierre Ricq Président
Assprop Vaud



Retour à l'essentiel

L'année 2020 sera évidemment marquée par le coronavirus. Confinés à domicile nous devons nous adapter à un nouveau style de vie. Notre propriété prend une dimension prépondérante. Les valeurs changent, c'est le retour à l'essentiel.

L'année 2020, c'est aussi un changement de cap pour l'Assprop Vaud. Le comité fait peau neuve. Je tiens d'ailleurs à remercier sincèrement le Président Pierre-Alain Schmidt et son équipe pour toutes leurs réalisations. Tout cela n'a pas été sans beaucoup d'efforts et de sollicitations. C'est pourquoi, Pierre-Alain Schmidt remet les clés de l'association pour se consacrer à d'autres activités. Les nouveaux membres du comité viennent de tous horizons afin de représenter au mieux vos intérêts. Voici sa composition : Yannis Eggert, Emmanuel La Roche, Badr Berbar, Marco Carlo Rossi, Christophe Ricq, Michel Schmidt et moi-même. Ensemble, nous élaborons une stratégie à long-terme pour faire rayonner l'Assprop Vaud et poursuivre les

objectifs établis par l'association faitière, à savoir :

- Défendre les intérêts des propriétaires individuels de biens immobiliers situés dans toute la Romandie, en favorisant une qualité de vie durable s'inscrivant dans une croissance raisonnée et un bâti qui respecte l'écologie, la mixité sociale et la responsabilité individuelle ;
- Communiquer et collaborer avec les autorités locales et étatiques afin d'encourager des projets participatifs dans lesquels les intérêts des membres sont pris en compte en cherchant à être une force de proposition reconnue ;
- Promouvoir pour les membres des services à valeur ajoutée dans des domaines qui les touchent au quotidien, en leur proposant notamment des permanences assurées par des professionnels qui répondent à leurs besoins et des prestations spécifiques à des tarifs préférentiels ;

- Informer régulièrement les membres des actions entreprises et des enjeux majeurs en matière d'évolution législative et d'aménagement du territoire.

J'insiste sur la qualité de vie durable. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons prendre ce chemin et viser une intégration harmonieuse des bâtiments dans le paysage romand. Je fais un parallèle avec l'économie circulaire dans laquelle la valeur des produits, des matières et des ressources est maintenue dans l'économie aussi longtemps que possible et la production de déchets est réduite au minimum. Elle s'inspire du fonctionnement cyclique de la nature. Les constructions n'y échappent pas et doivent s'inscrire dans la durabilité. Le comité en est conscient et œuvre dans ce sens. Pour ce faire, des discussions régulières avec les autorités cantonales et communales sont primordiales.

Les services à valeur ajoutée font partie des fondamentaux de notre association. Aussi, nous allons augmenter le nombre de permanences actuelles avec trois permanences supplémentaires : la permanence de financement, la permanence de courtage et la permanence de gestion de patrimoine. Tous ces professionnels mettent leur expertise à votre disposition pour vous éclairer dans leur domaine de prédilection.

Dorénavant, nous communiquons régulièrement grâce à une newsletter et sur notre futur site web. Ces outils de communica-

tion viendront en complément du magazine trimestriel afin de vous tenir à jour sur les avancées de l'association avec ses partenaires et avec les autorités, l'évolution législative et les dernières nouvelles concernant l'aménagement du territoire. Progressivement, nous améliorerons notre offre grâce notamment aux outils digitaux.

Nous avons une vision commune avec Pic-Vert Assprop Genève. Nous aborderons les thématiques conjointement ou séparément en fonction de la spécificité cantonale. A ce propos, vous trouverez dans ce magazine un article rédigé par Badr Berbar, nouveau membre du comité de l'Assprop Vaud, qui nous livre son avis d'expert quant à l'évolution de l'immobilier post-COVID-19 en Suisse.

Pour terminer sur une note constructive, j'attire votre attention sur le retour aux circuits courts. De plus en plus présents dans les discours médiatiques et politiques, les circuits courts alimentaires font leur réapparition. Ils correspondent parfois aux modes de commercialisation anciens, tels que la vente directe à la ferme ou les marchés locaux. D'autres variantes innovantes comme la livraison de paniers garnis. Il s'agit logiquement du rapprochement entre producteurs et consommateurs en réduisant les intermédiaires. Profitons de cette opportunité transitoire et collective pour faire vivre notre économie locale et de facto valoriser nos terres. ■



« *Entreprise familiale depuis 1907,
... Bien plus qu'une fenêtre* »

FENÊTRES & PORTES
Bois • Bois-Métal • PVC • PVC-Alu

Votre spécialiste genevois de la fenêtre sur mesure
Fabrication et pose par nos soins Suisse

Devis sans engagement

Route des Jeunes 41 - 1227 Carouge - 022 555 26 40 - geneve@gindraux.ch - www.gindraux.ch



Ville de Genève :

Il faut sauver les derniers îlots de fraîcheur !



Alain Burri

Vice-Président du comité
Pic-Vert Assprop Genève



Christian Gottschall

Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève

Depuis 1965 la température moyenne à Genève ne cesse d'augmenter. En moyenne cela représente 0.6 degrés par décennie. Désormais, les pics de température dépassent régulièrement les 36 degrés. Le record a même été atteint le 7 juillet 2015 avec 39,7 degrés.

Les écarts de température entre ville et campagne se situent à plus de 4.5 degrés en ville la journée et à plus 10 degrés la nuit. Cette différence provient de la forte minéralité en ville, du manque de végétation et d'eau ; les plantes et les sols herbeux refroidissent naturellement l'atmosphère via l'évaporation.

A Genève, plusieurs solutions pourraient être mises en œuvre pour rafraîchir le centre-ville. Reverdir nos places souvent goudron-



© Jérôme Fontana

Les Allières, panorama avant l'abattage des arbres.



© Jérôme Fontana

Les Allières après le massacre de sa forêt et avant la destruction des maisons.

nées ou bétonnées. Supprimer des places de parking en surface et des voies de circulation pour les consacrer à de nouvelles plantations d'arbres et d'espaces herbeux pour favoriser l'évaporation.

Or, force est de constater que les voiries sont déjà bien étroites pour accueillir simultanément bus, vélos, trottinettes électriques et piétons,

sans parler des voitures... Replanter des arbres en dehors des grands axes se heurte souvent à l'opposition des pompiers qui ne peuvent plus passer avec leurs véhicules de secours, ajouté à cela la fluidité du trafic déjà mise à mal actuellement...

Pour autant qu'elles se réalisent, les mesures susmentionnées vont

mettre des années à apporter un peu de fraîcheur et de verdure dans les espaces urbains. C'est pourtant aujourd'hui déjà que l'on souffre de la chaleur et qu'il faut prendre des mesures impératives et rapides.

En priorité, il faut stopper le bétonnage supplémentaire de notre ville déjà la plus dense de Suisse et l'une

Quelques exemples de quartiers à conserver:



Quartier de l'Hôpital: angle du sentier de la Roseraie et de l'avenue de la Roseraie

des plus dense d'Europe avec ses 12'925 habitants par kilomètre carré et ponctuellement plus de 50'000 habitants par km² dans les quartiers des Pâquis, des Grottes ou des Eaux-Vives.

Il faut que cesse la destruction des derniers jardins en ville

Ces anciens jardins sont situés dans les dernières poches urbaines composées de villas. Ces espaces de verdure et de biodiversité remarquables sont également l'image de notre histoire patrimoniale et sociale des siècles précédents. Ces quartiers sont des havres de paix et des lieux de promenade appréciés car peu denses et verts. Ils sont aujourd'hui la cible de la Ville de Genève et de l'Etat pour poursuivre la densification de notre ville et de notre canton.

Il est temps de repenser le développement de Genève et de remettre la nature et la qualité de vie au centre des préoccupations. Chaque jardin qui disparaît a un impact direct sur l'augmentation de la température en ville. Stop à la chaleur en Ville!

Supprimer les jardins de la Roseraie et c'est tout le quartier de l'Hôpital qui se retrouve sans arbre! Détruire les villas des Asters et c'est tout le quartier de la Servette qui perdra son dernier îlot d'espaces verts. Détruire le quartier du Point-du-Jour et du Pré-Cartelier et c'est tout un ensemble de chalet-villas typiques du début du 20^{ème} siècle et d'arbres anciens qui disparaîtront. Sachons conserver la mémoire et l'histoire de notre ville.

Empêcher la destruction de ces dernières poches de nature en Ville et demain, elles pourront également devenir de beaux parcs urbains, appréciés par toute la population.

Références:

- La météorologie de ces 40 dernières années à Genève en juin 2006 par l'OCSTAT sur: https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2006/analyses/coup_doeil/an-co-2006-26.pdf
- Record de température sur: <https://www.meteo-geneve.ch/records/mois/juillet>



Cité Vieusseux: angle de l'avenue de Châtelaine et de la route des Franchises



Quartier de Champel: au coin de l'avenue Miremont et de la rue Maurice-Barraud

- OCSTAT à la fin 2019 : <https://www.ge.ch/statistique/communes/apercu.asp?commune=21>
- Géographie de la Suisse par Joël Chételat, Pierre Desse-montet, Mix & Remix. <http://www.microgis.ch/propos/du-cote-des-chiffres/226-personnes-lhectare-en-moyenne-dans-la-commune-suisse-la-plus-dense>

www.microgis.ch/propos/du-cote-des-chiffres/226-personnes-lhectare-en-moyenne-dans-la-commune-suisse-la-plus-dense



Quartier Saint-Jean - Charmilles: angle de l'avenue d'Aire et de l'avenue De-Gallatin



Quartier de l'Hôpital: à droite et à gauche du chemin de Thury

- Le rôle des arbres pour la fraîcheur (plus il y a d'arbres, plus c'est frais), différence entre forêt et sols à nu ou partiellement à nu en mars 2019. Impacts of forestation and deforestation on local temperature across the globe sur: <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0213368>
- Les îlots de chaleur urbains, juin 2018 sur <https://www.adu-lille-metropole.org/ilots-de-chaleur-urbains/>
- Impact du végétal en ville (notamment arbres et herbes calculé séparément), juin 2014 sur www.plante-et-cite.fr
- Le combat des habitants de la promenade Charles-Martin. Lire le journal Pic-Vert de décembre 2019 <https://geneve.assprop.ch/wp-content/uploads/2019/11/pic-vert-127.pdf>
- Lire aussi, l'article précédent sur le même sujet paru dans le journal Pic-Vert de décembre 2018 <https://geneve.assprop.ch/wp-content/uploads/2018/12/pic-vert-123.pdf> ■



Quartier de la Servette: entre la rue des Asters, rue Schaub, rue de l'Orangerie et la rue Antoine Carteret. Lire aussi le journal Pic-Vert de mars 2020 <https://geneve.assprop.ch/wp-content/uploads/2020/02/pic-vert-128.pdf>



La cour des comptes se préoccupe du patrimoine

« Dans le canton de Genève, l'expansion démographique et la valeur élevée des terrains constructibles accentuent le risque de voir disparaître notre patrimoine. De plus, pour préserver les surfaces agricoles, la Confédération demande au canton de « construire la ville sur la ville ». Cette densification touche particulièrement les quartiers de la périphérie urbaine, notamment les quartiers de villas anciennes* ». La Cour des comptes a souhaité évaluer dans quelle mesure l'État protégeait le patrimoine dans un tel contexte. Pic-Vert salue cette évaluation qui met en exergue la nécessité de davantage sensibiliser les propriétaires aux valeurs patrimoniales et d'intégrer leur protection bien plus en amont des processus d'aménagement du territoire. Le département du territoire du canton de Genève a accepté toutes les recommandations de la cour des comptes, tant mieux. Pour notre part, nous attendrons de le voir agir concrètement sur le terrain avant qu'il ne soit trop tard et nous reviendrons sur ce rapport dans un prochain numéro !

*Protection du patrimoine, Rapport 159 de mai 2020 de la cour des comptes du canton de Genève <http://www.cdc-ge.ch/fr/Communications/Actualites/Evaluation-de-la-protection-du-patrimoine.html>



Encore **2'000** signatures pour faire aboutir notre initiative

Pour un Urbanisme plus Démocratique à Genève

Urbadem.ch



Alain Burri

Président du comité d'initiative
www.urbadem.ch

Depuis le 11 mai, la vie commence à reprendre le dessus suite au COVID-19. Il est temps de relancer notre initiative qui a souffert des restrictions imposées à la population. En effet, la grande majorité de nos réunions d'informations et de collectes de signatures dans les rues et les lieux publics ont été annulées. A l'heure de l'impression de cet article, il nous manque encore environ 2'000 signatures pour faire aboutir cette initiative qui doit permettre aux citoyens de décider démocratiquement des formes urbaines que prendront les projets de construction dans leur commune une fois les terrains déclassés (et pour autant qu'ils le soient).

Des tours en béton ou un habitat à taille humaine ?

Vous aimez les arbres et désirez les conserver ? Vous aimez le vieux Carouge plutôt que les tours de Carouge ? Vous aimez les aménagements paysagers plutôt que les cours en béton ? Vous désirez un lieu de rencontre dans votre quartier, une nouvelle place de jeu pour vos enfants ou des parcs publics ? Vous adhérez au projet de Surville (c.f. page 20) ou vous auriez

souhaité un aménagement plus respectueux de l'humain et de la végétation ? Cette initiative vous permettra de définir et choisir comment votre quartier se développera. A Genève, la population vote sur les moindres détails (impôts, circulation, éducation, culture, etc.) sauf en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui reste une prérogative purement cantonale. Même les votes communaux sont majoritairement ignorés lorsqu'ils ne vont pas dans le sens voulu par l'Etat.

Aujourd'hui l'Etat présente et impose, demain il devra accepter le choix des habitants

L'aménagement proposé par le Canton ne fait plus l'unanimité. Il est même rejeté par une majorité grandissante de la population qui ne supporte plus les destructions du patrimoine végétal et bâti. Les récents échecs en votes populaires des projets de densification au Petit et au Grand-Saconnex ainsi qu'à Cointrin en sont la preuve. Pour conforter cette tendance et changer en profondeur les modèles de construction imposés par l'Etat, notre initiative propose de donner la voix à la population des communes concernées par un projet de construction.

Des alternatives à portée de tous

Pour élaborer un nouveau quartier ou le transformer, il suffit d'associer un urbaniste (il y en a plusieurs dizaines dans le canton) à cette démarche, reprendre les éléments d'études techniques élaborés par le Canton comme base de travail et adapter le résultat



Deux styles d'urbanisme mais une densité équivalente, le Vieux Carouge au premier plan et les Tours de Carouge au second plan. Avec notre initiative vous choisirez l'urbanisme qui vous plaira !

selon les vœux des habitants et les lois existantes. L'expérience nous montre que, si cette tâche nécessite de l'engagement et du temps (plusieurs semaines ou mois), elle passionne les habitants avec des résultats souvent bien équilibrés. L'investissement financier d'une telle démarche reste tout à fait raisonnable pour une association et ne représente presque rien au niveau d'une commune qui peut sous-traiter cette tâche à un bureau privé si elle ne possède pas les compétences internes pour le faire.

A titre d'exemple, dans notre canton, plusieurs quartiers ont décidé de prendre leur avenir en main. Ils ont mandaté des urbanistes pour proposer des alternatives qui tiennent compte à la fois des demandes de l'Etat en matière de nombre de logements mais aussi de la nature, du patrimoine et de la future qualité des lieux. Pour un budget situé entre 25'000.- et 35'000.- des images

directrices alternatives ont été proposées notamment à la promenade Charles-Martin en Ville de Genève et à Malagnou Paumière à Chêne-Bougeries. Dans ces deux cas, le nombre de logements était conservé, voir même augmenté ! On y trouvait une meilleure protection du patrimoine, la création d'un parc et une meilleure qualité de l'habitat avec des appartements traversants au lieu de logements mono orientés. Résultat : tant en Ville de Genève qu'au niveau cantonal, la concertation s'est limitée à une écoute bienveillante ou à des modifications de projets mineures ce qui est très frustrant alors que nos élus nous vantent la concertation mise en place... !

Avec notre initiative, de manière très démocratique, la population de la commune concernée aurait eu le droit et le pouvoir de choisir le projet à réaliser. Toutes les communes genevoises ont leurs caractéristiques





téristiques et leurs spécificités. Elles méritent donc un aménagement différencié qui leur convient et qui répond aux attentes de la population.

Et plus rapide...

Les opposants de notre initiative crient au blocage complet des décisions ! C'est au minimum de la mauvaise foi, voire complètement faux. Actuellement, un projet de PLQ met en général 15 ans à se réaliser, souvent contre l'avis des habitants directement concernés qui ont utilisé tous les moyens juridiques à leur disposition pour se battre. Notre initiative impose un délai de 12 mois pour présenter un projet alternatif qui aura été élaboré par et pour les citoyens concernés. Nous parions ainsi que le délai de réalisation pourra être raccourci et les oppositions éventuelles fortement réduites voire inexistantes.

Initiative toujours valide avec un nouvel objectif au 30 juin 2020

Le délai pour la récolte des signatures a été suspendu le 20 mars 2020 suite au COVID-19. Nous n'avons à ce jour aucune information de l'Etat sur un nouveau délai mais nous nous sommes fixés un nouvel objectif au 30 juin



L'image directrice alternative de Malagnou Paumière permet de conserver la maison patrimoniale sur la gauche, de créer un parc avec un bassin, de conserver les arbres existants et de construire le nombre de logement voulu par l'Etat avec l'accord de tous les voisins car les townhouses en périphérie ne dépassent pas 2 étages plus attique.

2020. Nous devons donc utiliser le seul moyen à notre disposition aujourd'hui : notre réseau associatif et nos membres.

Même si les délais de retour notés sur les feuilles d'initiatives ne sont plus valides, nous vous prions de nous les retourner le plus rapidement possible. A ce stade, il suffit que chaque lecteur n'ayant pas

encore signé cette initiative, le fasse et nous la renvoie pour réussir notre pari ! Afin que nos villages et notre canton conservent ce qui peut encore l'être de leurs identités et de leurs patrimoines bâti et végétal, merci de votre soutien !

Vous manquez de feuilles d'initiative ? Vous pouvez découper

celle figurant en page de droite de ce magazine, la signer ou la faire signer, la plier, la coller et nous la renvoyer par la Poste (pas besoin de timbre). Si vous en désirez davantage, merci d'appeler le secrétariat de Pic-Vert au 022 810 33 20 qui se fera un plaisir de vous en envoyer gratuitement.

Bel été et bonne santé à tous. ■



MAZOUT VON BALLMOOS

www.mazoutvonballmoos.ch

Expérience
Compétence
Proximité




1227 Carouge / Genève

022 342 28 53

info@mazoutvonballmoos.ch



Initiative populaire cantonale législative

Pour un Urbanisme plus Démocratique à Genève

Lorsque l'Etat décide de densifier, il établit des « Plans localisés de Quartiers » (PLQ).

Cet outil impose des règles de construction qui impactent durablement la vie des habitants du périmètre concerné, souvent sans leur accord.

Cette pratique a vu pousser à Genève des barres d'immeubles sans âme ainsi que la destruction rapide de notre patrimoine bâti et arboré.

Afin que l'Etat soit obligé de tenir compte de l'avis de la Commune, respectivement des Citoyens, signons cette initiative afin d'avoir un urbanisme plus démocratique, plus humain et de qualité.



© J.-P. Uldry

Plus jamais cela!

www.urbadem.ch



A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale risposta
Envoi commercial-réponse

Pour un Urbanisme plus Démocratique
à Genève
Place des Philosophes 10
1205 Genève

Plier ici et scotcher ou coller sur les 2 repères au dos, SVP

Initiative Populaire Cantonale législative

Pour un Urbanisme plus Démocratique à Genève

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 57 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative législative portant sur la modification de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (LGZD-L 1 35), ayant la teneur suivante:

Art. 1 Modifications

Art. 5A Elaboration du projet de plan localisé de quartier par le département

1 Le projet de plan localisé de quartier est élaboré par le département de sa propre initiative ou sur demande du Conseil d'Etat ou d'une commune ou des propriétaires concernés; il est mis au point par le département, en collaboration avec la commune,

et la commission d'urbanisme et les particuliers intéressés à développer le périmètre, sur la base d'un avant-projet étudié par le département, la commune ou des particuliers intéressés à développer le périmètre dans le cadre d'un processus de concertation avec ces derniers, les habitants, propriétaires et voisins du quartier ainsi que les associations et la commune concernées.

(...)

Elaboration du projet de plan localisé de quartier par les propriétaires

4 Les propriétaires concernés peuvent également solliciter en tout temps du Conseil d'Etat l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un plan localisé de quartier concernant leurs parcelles. A cet effet, ils doivent élaborer un projet de plan localisé de quartier, dans le cadre d'un processus de concertation avec le département, les

communes et les particuliers intéressés à développer le périmètre. Leur projet est transmis au Conseil d'Etat, lequel, après s'être assuré qu'il répond sur le plan formel aux exigences légales, est alors tenu d'engager la procédure prévue à l'article 6.

5 Si différents projets de plans localisés de quartiers sont soumis au Conseil d'Etat et respectent sur le plan formel les exigences légales, une votation communale sera organisée pour déterminer celui qui devra être retenu pour engager la procédure prévue à l'article 6.

Art. 6 Procédure d'adoption

(...)

Préavis communal

4 Simultanément à l'ouverture de l'enquête publique, le département transmet à la commune le projet de plan pour qu'il soit porté à l'ordre du jour du Conseil municipal. A l'issue de l'enquête, le dépar-



tement transmet en principe dans un délai de 60 jours, à la commune les observations reçues. L'autorité municipale doit communiquer son préavis dans un délai de 45 jours à compter de la réception des observations. ~~Son silence vaut approbation sans réserve.~~

5 Le préavis de l'autorité municipale peut être défavorable, favorable ou favorable sous réserve de conditions, modifications ou compléments. Son silence vaut approbation sans réserve. Le préavis, y compris en cas de silence de l'autorité municipale, fait l'objet d'une publication dans la Feuille d'avis officielle et d'affichage dans la commune.

6 En cas de préavis ou de référendum défavorable, la procédure d'adoption du plan localisé de quartier soumis à enquête publique est suspendue et la commune et/ou les propriétaires du périmètre concerné doivent proposer au Conseil d'Etat un projet de plan localisé de quartier alternatif dans un délai de 12 mois conformément à la procédure prévue par l'article 5A. A défaut, la procédure d'adoption du projet de plan localisé de quartier soumis à enquête publique sera reprise et ce plan sera retenu par le département.

7 L'enquête publique et l'avis aux propriétaires visés aux alinéas 1 et 2 sont toutefois facultatifs en cas d'accord de tous les pro-

priétaires concernés et lorsque le périmètre du projet de plan localisé de quartier est compris dans celui d'un plan directeur de quartier en force depuis moins de 10 ans. En l'absence d'enquête publique, le département transmet à la commune le projet de plan pour qu'il soit porté à l'ordre du jour du Conseil municipal. L'autorité municipale doit alors communiquer son préavis dans un délai de 45 jours à compter de la réception du projet de plan. Son silence vaut approbation sans réserve.

Modification d'un projet de plan localisé de quartier en cours de procédure

9 Sous réserve de l'article 6, alinéa 6, seules les modifications essentielles du projet de plan localisé de quartier, soit celles qui ont pour conséquence un changement fondamental de ses caractéristiques, nécessitent l'engagement d'une nouvelle procédure. Le département devra suivre les recommandations/conditions du préavis favorable du Conseil municipal qui respectent sur le plan formel les exigences légales et adapter le projet de plan localisé de quartier.

Art. 12, al. 8 Disposition transitoire (nouveau)

8 Les modifications du... (à compléter) apportées aux article 5 A et 6, s'appliquent à tous les projets de plans localisés de

quartier soumis à enquête publique après cette date.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer cette initiative cantonale. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer la présente initiative en inscrivant leur adresse à l'étranger.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom usuel	Date de naissance jj/mm/aaaa	Canton d'origine	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs et électrices suivant-e-s : Alain Burri, ch. Dupuy 20b, 1231 Conches. Christian Gottschall, ch. Pré-Cartelier 10, 1202 Genève. Frédéric Berney, Chemin Du Bois des Arts 59D, 1226 Thônex. Miguel Bueno, rue du Perron 7, 1204 Genève. Jean Herstzschuch, av. du Bouchet 22, 1209 Genève. Christiane Isler, ch. de Moulaz 33, 1232 Confignon. Christophe Ogi, ch. des Fraisières 19, 1212 Grand Lancy. Jean-Claude Michelod, ch. des Voirons 21, 1213 Petit-Lancy. Ari Spassov, ch. des Préjins, 1218 Grand Saconnex.

L'initiative est à renvoyer au plus tard le 30 juin 2020, même partiellement remplie. Vous pouvez télécharger le formulaire d'initiative sur le site Internet www.urbadem.ch ou téléphoner au numéro suivant 022 810 33 20 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 pour en recommander. Merci de bien remplir lisiblement toutes les cases.

Vos dons, grands et petits, sont tous les bienvenus pour soutenir cette initiative, notre IBAN est le CH72 0900 0000 1541 1555 4 en faveur de l'Association pour un Urbanisme plus Démocratique à Genève, Place des Philosophes 10, 1205 Genève.



AVEC LA COUVERTURE PIC-VERT
TOUT DEVIENT CLAIR



www.lemanrisco.com

NOS SERVICES NE SE LIMITENT PAS À VOS LIMITES

ASSURANCES COURTAGE GESTION DE PORTEFEUILLES ENTREPRISES ET PARTICULIERS



Le marché immobilier suisse post COVID-19



Badr Berbar,
Expert immobilier
Membre du comité ASSPROP Vaud

De nombreux experts s'attendent à une récession économique en 2020. Selon ces derniers, l'ampleur de cette crise dépendra principalement de la durée des mesures de confinement qui ont été prises à une échelle mondiale, à quelques exceptions près. Bien que la Suisse n'échappe pas à cet environnement économique défavorable, se pose la question du bien-fondé des risques liés à une potentielle crise immobilière.

Le marché du logement résidentiel reste dans l'ensemble stable

Une récente étude de Wüest & Partner indique qu'en dépit de «la baisse temporaire attendue des valeurs de marché, la grande majorité des logements en propriété financés devrait dépasser la valeur de gage des banques. Il ne faut s'attendre à des défauts de crédit et à des ventes forcées que si la crise perdurait pendant plusieurs années. Or, personne ne fait actuellement cette hypothèse». Les probabilités d'un effondrement du marché immobilier restent donc négligeables ce qui rassurera les propriétaires actuels ainsi que tout futur acquéreur.

En dépit de la hausse marginale des taux d'intérêts hypothécaires

constatée fin mars 2020, ces derniers restent à des niveaux historiquement bas. Depuis le mois d'avril, le taux de référence "interbancaire" IRS se stabilise aux alentours de -0.28% confirmant ainsi leur attrait pour tout futur acquéreur. A titre de rappel, suite aux prévisions de croissance pessimistes, les banques et assurances avaient anticipé un manque de liquidités futur engendrant dès lors une hausse temporaire des taux d'intérêts hypothécaires.

Un environnement de marché dominé par des taux d'intérêts interbancaires négatifs crée les conditions propices pour toute personne désireuse d'accéder à la propriété. Le cumul des charges liées à une acquisition foncière comprenant les intérêts hypothécaires, l'amortissement ainsi que les frais d'entretien revient dans de nombreux cas moins cher qu'une location, cela sans prendre en considération l'appréciation potentielle du bien immobilier à travers les années.

La figure ci-contre, illustre très clairement une tendance à la baisse des charges hypothécaires pesant sur les ménages Suisses. Ce mouvement baissier couplé à un durcissement des conditions d'octroi de crédit représente une charge financière soutenable pour des ménages suisses qui ne souffriraient que d'un manque à gagner temporaire. En outre, ces derniers sont aujourd'hui moins à risque face à une diminution temporaire des revenus résultant d'une crise sanitaire liée au Covid-19 qu'ils ne l'étaient auparavant.

Par ailleurs, bien que nous atteignons un taux de chômage au



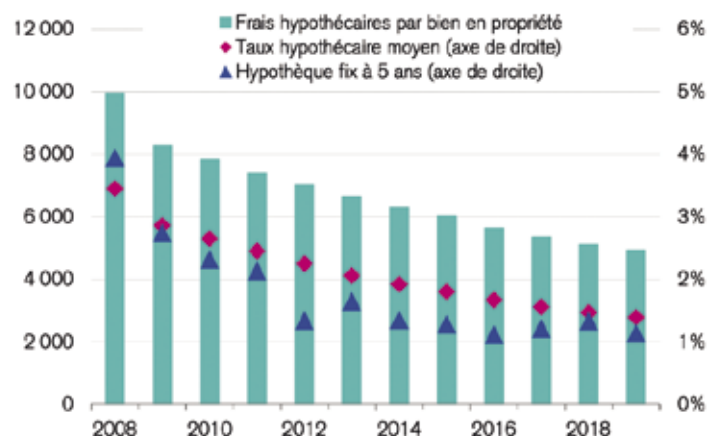
mois de mars de 2.9% à l'échelle nationale, selon le Secrétariat d'Etat à l'économie, ces statistiques restent bien inférieures à la moyenne européenne. En outre, la flexibilité offerte à travers le système de chômage partiel devrait en grande partie absorber les licen-

ciements découlant de cette crise, préservant ainsi un certain seuil de revenus.

A cela s'ajoute les nombreuses mesures d'aides annoncées par la Confédération tant pour les particuliers que pour les entreprises

Figure 1: Charges hypothécaires pour les propriétaires existants

Intérêts hypothécaires par bien en propriété, en CHF; taux hypothécaire moyen au 30 septembre de chaque année



Source: Credit Suisse, BNS, OFL

Dernières données: 2019

qui devraient mitiger les risques de défaut sur le marché hypothécaire Suisse.

Dès lors, les craintes liées à un krach immobilier nous semblent injustifiées, les vecteurs de croissance du marché résidentiel n'ayant pas été impactés outre mesure et ne présentant pas de risque de détérioration immédiat.

Investissement Immobilier locatif: risque ou rente assurée pour un particulier?

Les immeubles plurifamiliaux s'étant beaucoup appréciés dans l'environnement de marché actuel, de plus en plus d'investisseurs privés optent pour l'acquisition de logements en PPE destinés à la location.

En 2019, cette forme de placement représentait un sixième de tous les financements de propriétés. Considéré comme une alternative d'investissement sûre, de nombreux investisseurs privés plébiscitent ce type d'acquisitions, leur permettant ainsi de participer au boom immobilier. Cette tendance qui s'explique également par un manque d'alternative de rendement positifs proposé par les banques, est suivie de près par la FINMA (autorité fédérale de surveillance des marchés financiers).

Fort de ce constat, cette dernière a pris la décision de durcir les conditions de financement afin de freiner ce type d'investissement. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les investisseurs se voient dès lors obligés de mobiliser un minimum de 25% de fonds propres ainsi que d'amortir leur dette jusqu'au premier rang.

Le marché locatif ne présente que peu de risque

L'investissement locatif est principalement tributaire de deux facteurs, la santé du marché du travail ainsi que l'immigration. Ces deux variables étant à risque lors d'une récession, se pose effectivement

la question de savoir si les craintes liées à une crise du marché locatif sont justifiées? Selon nous la réponse est non.

Concernant le premier facteur, nous avons déterminé plus haut que le marché du travail a démontré une certaine résilience face à cette crise grâce aux mesures de soutien annoncées par la Confédération. Si les mesures d'assouplissement de confinement annoncées par le Conseil Fédéral venaient à être concluantes, une augmentation substantielle du taux de chômage ne serait dès lors pas à prévoir.

Concernant le second facteur, la Suisse a enregistré un afflux net de 69'000 personnes venues s'y établir en 2019, selon le Secrétariat d'Etat aux migrations afin d'y travailler. En légère baisse ces dernières années, cette tendance migratoire est principalement imputable aux ressortissants italiens et portugais. Attirés par la reprise économique de leurs pays d'origine, ces derniers décident d'y retourner. Néanmoins, les perspectives économiques positives n'étant plus d'actualités, nous nous attendons dès lors à une stabilisation du flux migratoire net qui supportera la demande de logements locatifs.

Le taux de vacance national se situant à 1.66% au 1^{er} Juin 2019 (selon l'Office Fédéral de la Statistique avec de fortes disparités entre cantons), il vient confirmer cette observation. En dépit d'une hausse marginale du taux de vacance, nous constatons qu'une forte demande persiste pour les logements locatifs plus particulièrement dans des cantons fortement urbanisés.

Investir dans le locatif?

Dopée par des taux d'intérêts négatifs, cette forme d'investissement bénéficie d'une conjoncture positive. Elle offre également un certain nombre d'avantages dont la liberté de choix en opposition aux investissements immobiliers indirects.

Attirés par l'appréciation du marché immobilier qu'a connu la Suisse, de nombreux investisseurs privés (souvent propriétaires de longue date) acquièrent un bien de rendement pour y passer leurs vieux jours. Une fois à la retraite, ces derniers décident de vendre leur résidence initiale afin de dégager une plus-value.

Certains investisseurs privés y voient quant à eux, la possibilité d'avoir un logement à disposition de leurs enfants lorsque ces derniers déménageront par la suite.

D'autres encore y voient l'opportunité de répondre à une demande croissante pour la location à courte durée, à travers des plateformes tel qu'Airbnb ou Booking. Offrant des perspectives de rendement plus élevées que la location traditionnelle, la location à courte durée présente un taux d'occupation souvent inférieur à la location de longue durée et nécessite une gestion plus active.

De plus, cette forme de location est largement tributaire du dynamisme de l'industrie touristique ce qui peut se retourner contre l'investisseur en cas de ralentissement économique tel que nous l'observons aujourd'hui.

Il convient dès lors d'analyser la situation économique de l'investisseur privé en amont de toute acquisition. Cette analyse permettra d'identifier une solution de financement qui optimise la charge financière liée à l'acquisition foncière tout en minimisant les risques en cas d'externalités négatives tel qu'illustré ci-dessus.

Financement immobilier

Utilisé par la FINMA afin de réguler le marché hypothécaire, les conditions d'octroi de crédit ou en d'autres mots "le financement" est indissociable du marché immobilier. L'exemple le plus récent, fut la suppression du volant anticyclique des fonds propres des banques. Cette mesure accroît la marge de manœuvre dont disposent les banques pour octroyer des crédits

visant à atténuer les conséquences économiques liées au coronavirus.

En dépit de la résilience du marché immobilier qui fut abordée au travers de cet article, il convient de rappeler que tout investissement comporte un risque. De plus, qu'il s'agisse d'une résidence principale, d'un investissement locatif ou encore d'un renouvellement hypothécaire, un financement immobilier mal structuré expose l'acquéreur à un certain nombre de risques.

Prenons le cas, étonnamment peu médiatisé, des ménages ayant souscrit un prêt hypothécaire il y a plus d'une dizaine d'années. Certaines institutions financières étaient à l'époque un peu moins regardantes sur la capacité des ménages à supporter les charges hypothécaires à la retraite. Or, lorsque le prêt hypothécaire arrive à échéance, certains ménages se voient refuser le renouvellement de leur prêt, sous couvert d'un manque actuel de revenus.

La charge théorique de 5% de taux d'intérêt, qui correspond à quelques décimales près au taux d'intérêt moyen des cinquante dernières années, s'avère souvent problématique. En effet, les établissements financiers exigent de la part des propriétaires, de disposer de revenus trois fois supérieurs aux charges théoriques liées à la propriété du logement. Il existe toutefois quelques solutions pour les ménages qui ne remplissent pas ces conditions aujourd'hui.

Dès lors, en dépit des projections optimistes concernant le marché immobilier suisse, certains ménages peuvent se retrouver à risque sans détérioration de l'environnement économique suisse. Fort de ce constat, il est avisé de solliciter un courtier en financement hypothécaire dans le cadre de tout projet immobilier. Ce dernier identifiera les structures de financement optimales selon la situation du client afin de l'accompagner dans ses décisions stratégiques. ■



5G : Peur sur la ville ?



Christophe Ogi
Architecte HES, ECO-BIO
Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève

Nombreux sont nos membres à se demander ce qu'est au juste la 5G et quels risques ils prennent pour leur santé à voir se dresser une de ces antennes à proximité de leur habitat. Les informations sérieuses et les sources fiables étant particulièrement difficiles à dénicher dans ce domaine, nous allons cependant tenter de donner ici quelques clés de compréhension sur le sujet pour, si possible, y voir plus clair.

Ce premier article traite du fonctionnement et de la santé, le second sera consacré aux questions de société que la 5G a aussi le mérite de soulever.

G pour Génération

Avec l'avènement de l'ère du numérique et l'évolution continue des techniques de télécommunication, le volume de données échangées ne cesse d'augmenter. Les antennes relais actuelles (4G pour la plupart), émettent et amplifient les signaux reçus pour créer un maillage territorial permettant principalement à la téléphonie mobile de fonctionner.

L'idée de changer de standard technologique avec la 5G, est d'augmenter encore considérablement ce volume de données

échangées pour permettre une plus grande inter-connectabilité de pratiquement tous les appareils entre eux. Le paradis du tout numérique ! Ainsi, votre frigo vous envoie un message dès que la réserve de lait vient à manquer, votre voiture se conduit toute seule, votre jeu vidéo en réseau affiche un réalisme inégalé, le chirurgien qui vous opère à Genève le fait réellement depuis son hôpital au fin fond de la Roumanie et la caméra qui vous détecte en train de traverser la rue au feu rouge vous envoie directement l'amende que vous pourrez payer sans contact avec votre téléphone portable tout en traversant l'autre rue, mais au feu vert cette fois-ci...

Comme on le voit, le but de la 5G n'est donc pas uniquement de nous permettre de regarder un match de foot en très haute définition, par exemple. L'essayer sera sans doute l'adopter et il sera difficile de revenir en arrière lorsque l'on sera habitué à cette nouvelle technologie. Et pourtant, la prudence voudrait

qu'on l'étudie sérieusement avant de l'imposer tous azimuts.

Principe de fonctionnement

En améliorant la bande passante, le flux de données échangées serait compris entre 750 Mo et 1 GB contre environ 150 Mo avec la 4G. En plus du débit, la réactivité, ou latence, serait bien plus rapide autorisant des actions telles que le pilotage de véhicules « en temps réel ».

A l'instar de la 4G, dont le rayonnement est diffus tout autour de l'émetteur, celui de la 5G est directionnel. Le flux est pulsé par paquets d'informations, ce qui nécessite un peu moins de puissance mais augmente la dose de rayonnement reçu spécifiquement par votre récepteur. Si la fréquence de l'onde est plus élevée, cela implique que la portée d'une antenne est aussi moins grande. Le nombre des antennes sera donc plus important que pour la 4G.

Techniquement, ces ondes électromagnétiques centimétriques (d'une amplitude d'une dizaine de cm) dont la fréquence oscille entre 700 et 3'500 Mhz, sont un rayonnement dit non-ionisant, c'est à dire que la puissance de ce rayonnement n'est pas suffisante pour détériorer la matière ou la cellule vivante comme peuvent le faire des rayons X ou des rayons ultraviolets. Cependant, le principal effet provoqué est l'échauffement et il peut aussi générer des perturbations pour d'autres ondes électromagnétiques environnantes comme celles de notre cerveau par exemple.

La norme légale en vigueur en Suisse est de 6 V/m mais cette valeur est heureusement rarement atteinte, pour le moment en tout cas. De plus, la quantité d'énergie émise diminue avec la distance, les murs des maisons et les arbres (pourvu qu'on ne les coupe pas !) lui font vite obstacle. Ainsi, pour pallier ce problème, le concept de la 5G suppose que les petits boîtiers blancs des antennes ne soient pas les seuls à émettre de la 5G,



chaque appareil (téléphone portable, frigo, voiture, etc.), qui sera désormais connecté au réseau, servira à son tour d'antenne relais.

A partir de 2022, les ondes millimétriques pourraient légalement aussi être utilisées, ce qui augmenterait encore la quantité d'énergie véhiculée par la 5G.

Problème supplémentaire, la 5G ne se substitue pas totalement aux autres formats encore en usage, elle s'additionne aux 2G, 3G et 4G, faisant baigner les habitants dans une soupe électromagnétique aux fréquences multiples, dont les effets ne sont ni connus, ni un sujet abordable en raison de trop nombreux paramètres à étudier.

De plus, si la quantité d'énergie absorbée par l'utilisateur semble raisonnable à proximité d'une antenne, qu'en est-il lorsque l'antenne de son téléphone portable émet à grande puissance, toute la journée et tout près du corps ?

Quels risques pour la santé et l'environnement ?

Technologie inoffensive pour les uns, cancérigène ou encore délétère pour les insectes et la faune pour les autres, il est difficile de démêler le vrai du faux ou simplement de s'appuyer sur une étude fiable et incontestée qui ferait autorité. Seul l'avenir nous dira qui voit juste et qui est « l'avocat du diable ».

En attendant, de nombreux scientifiques et médecins en Europe mettent en garde et appellent à un moratoire (*5G Appel*)¹. De son côté, l'OMS classe bien la 5G parmi les facteurs cancérigènes. D'autres études démontrent que ces ondes et la pollution électromagnétique en général, perturbent funestement le comportement des insectes, et notamment celui des abeilles, déjà passablement vulnérabilisées par les pesticides utilisés dans l'agriculture intensive.

Pour l'être humain, s'il est clairement établi que l'usage prolongé du téléphone portable réchauffe le cerveau et interfère avec les ondes émises par lui, les effets se mesurent sur la mémorisation, par le trouble de la concentration ou la perturbation des cycles du sommeil (*article PNR 57*)². Un stress oxydatif des cellules est également établi. Malgré cela, tous les liens de cause à effet entre tumeur au cerveau, en augmentation, et utilisation du téléphone portable ne peuvent être établis avec certitude car les causes peuvent être multifactorielles. Quant aux rats, ils nous apprennent que pour eux, il y a bien un lien entre cancer et rayonnement non-ionisant...

Les valeurs légales semblent limiter les risques sur la santé humaine mais ne prémunissent en rien contre les effets cocktail, qui ne peuvent pratiquement pas s'étudier, ce qui laisse tout le monde



dans le flou. L'étude produite par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)³, ne faisant pas l'unanimité, semble sujette à caution car elle remet en cause 60 ans d'études du phénomène.

Les risques objectifs ne pouvant pas être établis avec certitude et les normes imposées par le législateur (ORNI)⁴ apparaissant comme des pis-aller, il faut bien déterminer une valeur, faute de mieux...

Il n'en reste pas moins que les personnes électro-hypersensibles et les allergiques aux ondes souffrent déjà à partir d'un seuil près de 1000 x inférieur à cette norme mais comme ils ne représentent qu'un tout petit pourcentage de la population, leur problème est considéré

comme marginal et le remède consiste bien souvent pour eux à devoir s'installer en zone blanche, c'est-à-dire dans un endroit pratiquement en dehors de tout réseau hertzien. Cette solution n'est évidemment pas à la portée de tout le monde et le sera de moins en moins à l'avenir, surtout si la 5G couvre l'intégralité du territoire.

En somme, ce qui déchaîne les passions, c'est que cette technologie s'impose aux populations sans avoir été suffisamment testée au préalable en dépit du principe de précaution le plus élémentaire. N'y a-t-il pas moyen de limiter les risques à défaut de la casse ?

Suite des dangers et ébauches de solutions au prochain numéro. ■



Y a-t-il une antenne 5G tout près de chez vous ?

Pour le savoir, il suffit de se rendre sur le site suisse de la cartographie: <https://map.geo.admin.ch/> Sélectionner ensuite le thème « Émetteur radio » et cocher ou décocher ce qu'il convient. On constatera que la répartition sur le territoire est déjà bien avancée.

Le réseau 5G est-il en fonction ?

Il a été activé par Swisscom le 19 avril 2019. Une fois les phases de tests passées et les différents moratoires levés, les applications commerciales seront disponibles pour les entreprises et le grand public. Au vu de la situation actuelle (confinement, méfiances, bras de fer entre cantons et concessionnaires), les opérateurs de télécommunication se gardent bien d'échauffer les esprits avec trop de publicité. Toutefois on peut parier que la transition finira probablement par passer « comme une lettre à la poste », mais peut-être en courrier B...

¹ 5G Appel: appel international demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur Terre et dans l'espace. www.5gspaceappel.org

² PNR 57 pour *programme national de recherche* conduit par le Fonds national suisse de la recherche scientifique intitulé « Rayonnement non ionisant. Environnement et Santé ».

³ Voir le rapport sur la téléphonie mobile et rayonnement du 18 novembre 2019.

⁴ ORNI: Ordonnance sur la Protection contre le Rayonnement non Ionisant 23 décembre 1999.



L'importance de disposer d'espace !



*Christina Meissner, Députée
Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève*

A l'heure du déconfinement qui s'accélère, pour de raisons tenant plus de l'impératif économique que sanitaire, toute la classe politique est concentrée sur la notion d'espace. Pour assurer la distance sociale, il faut davantage d'espace entre les clients dans les restaurants au prix de la rentabilité; davantage d'espace dans les transports publics avec le risque de manquer de capacité; plus d'espace pour la mobilité douce au risque de rallumer la guerre des transports; plus d'espace entre les collaborateurs dans les entreprises ou entre les participants à une réunion en présentiel. Mais le semi-confinement vécu pour cause de pandémie a aussi mis en évidence l'importance de l'espace chez soi. Espace pour télé-travailler ou être en famille et espace pour jouir de moments de calme et de ressourcement individuel. Bref, il nous faut de l'espace partout et pour tout et vite !

Il est évident qu'avec les nouvelles règles de distance sociale, l'espace va devenir une denrée encore plus chère et encore plus rare. Comment en trouver sans prêter la qualité de vie et l'environnement? Un vrai défi pour notre territoire exige.

Si l'on veut éviter l'encombrement des routes et de devoir en construire de nouvelles, qu'elles soient pour le trafic privé ou public



ou même la mobilité douce; si l'on veut économiser sur les espaces dédiés aux bureaux ou ne pas en construire davantage, le télétravail et les visio-conférences sont des pistes à privilégier non seulement en temps de pandémie mais de manière pérenne. Dans bien des domaines, le travail à distance est compatible et tout aussi performant que le présentiel. A bien des égards, je suis même persuadée qu'on travaille de manière plus respectueuse et posée par écran interposé...

Plus d'espaces intérieurs et extérieurs

Mais alors il faudra adapter les logements au télétravail et plus largement à l'évolution des modes de vie. Les logements avec plus d'espaces modulables, privatifs ou partagés favorisent l'entraide intergénérationnelle intra ou extra familiale, ils permettent de préserver la sphère intime tout en répondant

aux besoins de contacts humains (s'occuper d'un proche âgé, enfants devenus grands en attente de leur propre logement, parents divorcés avec garde partagée, etc.). Il faudra adapter ou concevoir des habitats avec plus d'espaces intérieurs mais aussi extérieurs. L'être humain n'est pas conçu pour vivre en vase clos, il a besoin tout autant d'espaces verts que de contact social. Et tous ceux qui ont vécu le confinement ont pu mesurer lors de chaque sortie possible, à quel point notre l'environnement naturel était indispensable à leur qualité de vie.

Pour pouvoir travailler ET vivre bien chez soi, les villas et leurs jardins sont bien sûr l'idéal mais pas seulement. Dans les immeubles, il s'agit de repenser l'appartement et les espaces extérieurs en aménageant des jardins sur les toits ou en terrasse. Quant à tous ceux qui ne vivront pas dans de tels appartements, la qualité et la générosité des espaces publics est à revoir

pour satisfaire le besoin de sortir et la qualité de vie en ville.

Du vert plutôt que de l'asphalte

Or, aujourd'hui, l'espace public est conçu en priorité pour répondre aux besoins de la mobilité, qu'elle soit individuelle ou collective. On multiplie les espaces qui lui sont dédiés, routes, voies pour les bus ou pour les vélos et trottoirs pour les piétons car la cohabitation semble impossible. Et toutes ces voies sont en asphalte parce que c'est facile et moins cher à l'entretien. Il faut changer cette approche pour davantage de surfaces perméables et végétalisées en privilégiant les grands arbres, favorables au bien-être humain, à la fertilité des sols et pour le climat! Et quand l'espace pour l'arborisation manque, ne pas négliger toutes les autres formes de végétalisation possibles. La biodiversité en a besoin mais nous avons aussi besoin de diversité.

Densification de la ville, attention au modèle unique

La diversité dans les formes urbaines doit être préservée. Quartiers de villas avec jardins privés et quartiers plus denses mais avec des espaces verts publics généreux, ces deux formes d'habitat sont com-

plémentaires et importantes pour elles-mêmes.

Ne pas opposer jardins privés et parcs publics

Jardins privés et parcs publics en passant par les espaces verts semi-collectifs, tous ont un rôle

à jouer pour le bien-être et pour la biodiversité. Mais pour que cette dernière puisse en profiter et l'être humain aussi, il faudra non seulement augmenter la quantité d'espaces végétalisés mais aussi favoriser leur connectivité c'est-à-dire le passage en douceur à travers des espaces privés pour profiter de leur verdure sans pour autant pénétrer dans l'intimité des propriétés.

L'importance des jardins ou de la typologie des logements ont déjà

fait l'objet de nombreux articles dans le journal Pic-Vert soulignant la valeur que notre association accorde à la qualité de vie et au développement durable depuis des années. Ces thèmes relatifs à la transformation des villes et des modes de vie abordés avant le coronavirus, doivent être considérés aujourd'hui comme vraiment prioritaires. Nous avons tout à y gagner pour mieux vivre chez soi, en société, en harmonie avec notre environnement naturel et ...avec nous-mêmes. ■

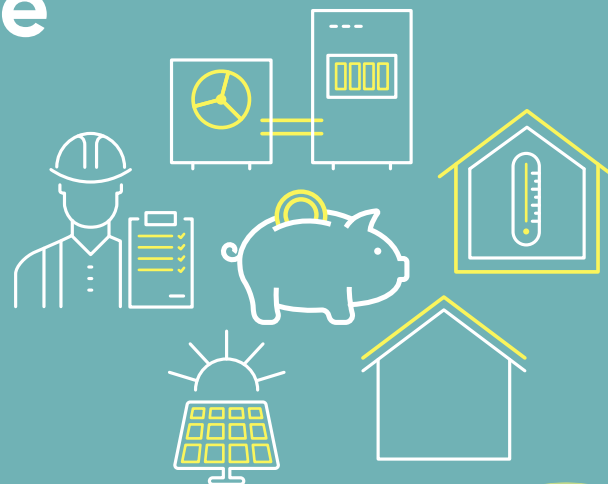
Pas d'espèces sans espaces

La corrélation étroite en densité urbaine et pandémie a été mise en évidence mais il en est une autre qui devrait également nous inquiéter: celle de la destruction des écosystèmes, au-delà de l'impact sur la biodiversité ou le climat, a aussi pour conséquence de nous exposer à davantage de maladies. Ce qui est valable pour l'être humain l'est pour toutes les autres espèces: toutes ont besoin d'espaces pour pouvoir vivre, des espaces de qualité dans lesquels les équilibres naturels peuvent se maintenir. Quand on sait que la biomasse des mammifères ou des insectes a déjà diminué de plus de 80% en quelques décennies, la crise du coronavirus devrait nous inciter à préserver la biodiversité de toute urgence.

Après que le peuple ait refusé en votation les déclassements de Cointrin Est et Ouest, du Petit et du Grand Saconnex, le président du Conseil d'Etat Antonio Hodgers a déclaré vouloir ouvrir une consultation du peuple sur la croissance et l'avenir de Genève. Quel meilleur moment que celui d'un confinement pour interpellier un peuple forcément plus à l'écoute? Mais non, toute réflexion sur la Genève «d'après» qui aurait opportunément pu avoir lieu «pendant» a été reporté à plus tard, ...quand tout aura repris comme si de rien n'était.

Vous êtes propriétaire immobilier ?

Profitez dès maintenant des subventions pour vos travaux de rénovation !



5 BONNES RAISONS DE VOUS LANCER :

- Diminuer votre facture énergétique grâce aux économies d'énergie
- Réduire vos coûts de rénovation grâce aux subventions
- Diminuer vos impôts, travaux déductibles dans l'année de facturation
- Augmenter la valeur de votre bien
- Améliorer votre confort de vie et la qualité de l'environnement

Une action
GEnergie

www.ge-energie.ch





Quartier de Surville à Lancy

chronique du prochain désastre écologique genevois



Jean-Marc Bongard, Président de l'Association pour la sauvegarde de Surville
protegersurville@gmail.com

On entre dans Surville comme on pénètre dans la forêt. Le vert est omniprésent, les parfums envahissent nos narines, le chant des oiseaux sublime le silence malgré la proximité...du volcan. Nous ne sommes pas au-dessus de la ville comme pourrait le faire penser son nom mais en plein milieu...Proches de l'engloutissement.

A Surville, il y fait bon vivre. C'est le paradis des animaux sauvages : la chouette, le renard, la fouine, la belette, le blaireau, le faisan, la huppe fasciée...Un lieu ouvert à la promenade et à la mobilité douce pour les habitants des quartiers densifiés environnants. Plus de 50 espèces d'oiseaux parcourent nos jardins, notre zone forestière et leurs chants animent parfois la nuit. Sis sur la commune de Lancy, situé entre la route de Chancy, la route des Jeunes, la rampe du Pont-Rouge et la rampe Quidort, Surville ne dort plus sereinement depuis plusieurs années. En effet ce coin de paradis lancéen est en péril depuis que le ver est dans la pomme.

Historique

Il est loin le temps des prés de Surville. Selon les ouvrages de 1900, l'air qu'on y respire semble remar-



Maquette du projet de densification du quartier de Surville

quable à tous points de vue si bien que le Petit-Lancy devint bientôt un lieu recommandé par les médecins... On y vit longtemps une auberge à l'enseigne «A la montagne».

Surville, tout comme le quartier du plateau de St-Georges qui le jouxte, se virent densifiés dans les années 1930. De jolies villas au charme d'époque.

Le tableau s'assombrit en 1957, date du premier Plan localisé de quartier (PLQ) qui touche Surville. Les décennies passent. «L'Association pour la Sauvegarde du Quartier de Surville» lutte sans relâche. Lors des votations en 2001 «pour le retour de Surville en zone villas»,

les Lancéens rejettent en force le PLQ. Surville triomphe et les autorités communales s'engagent, avec leur contre-projet lui aussi accepté, d'approcher le Grand Conseil afin de reclasser notre quartier en zone villas.

En totale violation des dispositions légales, le Conseil municipal refuse alors de procéder de la sorte et n'entreprend aucune démarche pour matérialiser la volonté populaire...

« Construire ensemble pour nos enfants »

Durant les années 2010, poussé par la crise du logement, le béton fait fureur et la machine se remet

en marche. Quelques parcelles sont achetées par les promoteurs. Les autorités communales, dont certains se prétendent de la même couleur que notre quartier, se mobilisent pour construire à Surville derrière le slogan vendeur mais trompeur «construire ensemble pour nos enfants». Le crabe est en nous et il continue son travail insidieux.

Le projet: 20 mausolées de 9 à 11 étages

Le dernier projet qui nous est présenté, le PLQ de Surville, est pharaonique: les plans sont faits, une maquette 3D matérialise les pyramides mais aussi nos tombeaux. Les promoteurs, la commune et

leur multitude d'avocats sont dans les coulisses, à tirer les ficelles pour faire tomber le quartier.

A une époque où il est écrit dans la presse que les promoteurs et les communes concertent les habitants du quartier afin que tout se passe en harmonie dans la densification, le choc est énorme. Nous n'avons pas été consulté. Pire même! Par un habile tour de passe-passe, la commune a acheté la grande parcelle Aubert (20.000 m²) à côté du Parc Chuit afin d'augmenter sa taille et elle a revendu les droits à bâtir aux promoteurs...

Alors que notre quartier avait été déclaré «site sensible» avec une végétation digne de protection et un indice de construction maximum reconnu de 0,8 IUS (soit des immeubles de 4-5 étages), l'indice passe ainsi à 1,2 soit des immeubles de 9 à 11 étages!

Pour comble, les promoteurs nous présentent leur projet qualifié d'«immeubles galerie-jardin,

de parc urbain, d'une ville dans la nature». La vitrine de ce projet mégalomane: deux tours de 11 étages sensées symboliser l'entrée à Surville pour y recevoir... des locaux commerciaux alors que Genève ne sait plus quoi faire de ses locaux commerciaux vides.

Et nos arbres? Et notre faune?

Au total **118.000 m² de surface verte au sol seront perdus, 200 arbres d'essences diverses** (chênes, cèdres, érables, hêtres, charmes, cornouillers, aubépines...) seront condamnés, ainsi qu'une multitude d'**arbres centenaires** qui doivent être abattus. Notre patrimoine, une niche écologique pour l'avifaune et de nombreuses espèces sauvages sont en péril. **12,8 hectares de verdure seront massacrés** sur l'autel du «il faut construire à Genève». Les conséquences? Une catastrophe écologique attend Surville, validée par nos autorités.

Les études préalables attestent d'une augmentation de trafic de

1700% dans notre quartier. Une anecdote à côté du massacre végétal. **Plus de 90% de nos arbres seront abattus.** Pour preuve du désastre, sur 5 parcelles, **125 arbres vont être tronçonnés pour n'en conserver que 4!** Adieu écureuils, hérissons...

Le tram: coup de massue

Le tram s'impose sur la route de Chancy. Les autorités investissent des millions et martèlent qu'il faut densifier le long des voies. Le tram ne va pas nous sauver...

Pourtant notre «Association pour la Sauvegarde du quartier de Surville» lutte toujours. Il est de notre devoir de préserver notre verdure, notre oxygène, notre futur. Mais comment expliquer à nos enfants que nous devons faire attention à notre planète, recycler le papier, le verre, le PET tandis que d'autres détruisent nos derniers espaces verts? Les avocats de Pic-Vert multiplient les recours. Nous sommes déboutés par le Tribunal mais pas démotivés, au contraire.

2020: l'urgence climatique

Depuis de nombreuses années, les scientifiques sonnent l'alerte: les arbres disparaissent. Leur présence atténue les îlots de chaleur, épure les micropolluants dans l'air et contribue à la détente et à la connectivité biologique. Les experts affirment même qu'une augmentation de la couverture arborée serait bénéfique pour la population, confirmant ainsi que les quartiers urbains comme le PAV proche de Surville méritent de faire l'objet d'efforts ciblés.

Les recommandations universitaires genevoises datant de 2016 sont mises en avant. Il nous faut:

- «1. augmenter la couverture arborée à 25% d'ici 2050 afin de promouvoir une ville équitable, durable et prospère.
2. produire de futurs grands arbres avec des conditions exemplaires...



La route de Chancy à la hauteur du quartier de Surville, aujourd'hui et après sa densification, si elle se réalise.



3. mieux considérer et inclure les arbres dans la planification des PLQ...et maintenir leur diversité...

4. créer des plantations d'arbres de tailles variées...pour produire un large éventail de services écosystémiques qui contribuent au bien-être. »...

Surville possède déjà toutes ces caractéristiques alors que la commune de Lancy est en déficit arboré avec seulement 20% de couverture.

Les réseaux sociaux, une pétition... salut pour Surville ?

Malgré tous les efforts pour contrer les bulldozers, le PLQ de Surville est malheureusement entré en vigueur. Les tronçonneuses sont actuellement en berne pour respecter la période des nichées mais elles reprendront leur service en septembre 2020. C'est demain !

Dans un dernier sursaut de lutte, les habitants du quartier se mobilisent encore pour leurs arbres. En même temps, la population genevoise se réveille. De grands projets immobiliers capotent aux urnes et nos autorités semblent enfin prendre conscience de l'importance du patrimoine végétal. Antonio Hodggers s'est promis de réviser les PLQ en cours et de minimiser les



ENTREPRISE DE VIDANGE HYDRAULIQUE depuis 1873

Dépannage 7/7 - 24/24

- VIDANGE HYDRAULIQUE
- NETTOYAGE HAUTE PRESSION
- CANALISATIONS
- COLLECTEURS COLONNES DE CHUTE
- POMPAGE DE FOSSES
- CAMERA-VIDEO
- MAÇONNERIE
- STATIONS DE POMPAGE



V. GUIMET FILS S.A.
Rue des Buis 12 - Case Postale 35 - CH-1211 Genève 21
Tél. 022 906 05 60 - Fax. 022 906 05 66
www.guimet.ch



La chaleur sous toutes ses formes

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

abattages d'arbres à Genève. Mais pas le PLQ de Surville puisqu'il est déjà entré en force... Mais les « Survilliens » sont combattifs et ne lâchent rien, quitte à s'enchaîner à leurs arbres !

Une pétition secoue actuellement la République grâce à la rapidité des réseaux sociaux. Elle a pour but de stopper l'abattage des arbres et de pousser le Conseil d'Etat à réévaluer ce PLQ écologiquement inacceptable. Mais il faut agir aussi vite que possible à une époque où il nous est recommandé d'aller aussi lentement que nécessaire...

La couronne du blason lancé n'est autre que le quartier de Surville... Pour que cette couronne reste verte, nous encourageons tous les membres de Pic-Vert à signer en ligne la pétition lancée par « l'Association pour la Sauvegarde du Quartier de Surville ».

Pour signer la pétition: www.change.org: protéger surville

Avec notre sincère gratitude ■



Projet Favre et Guth prévu à Surville: à Genève quand arrêtera-t-on le massacre de notre nature ?

Signez la pétition pour protéger Surville : www.change.org: protéger surville

Depuis plus de 55 ans, des travaux de 1^{ère} qualité



**PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CREPIS & DECORATION**

Devis gratuit
TVA offerte pour les membres
de Pic-Vert (soit 7,7% de rabais)

079 301 00 02 - 022 793 20 36

Cp 162 - 1213 Pt-Lancy 1 / info@ep-peinture.ch

NEOFLAM
MAZOUT

**FAITES LE PLEIN D'ÉNERGIE
DEPUIS VOTRE CANAPÉ !**

Commandez votre mazout en quelques
clics sur shop.varoenergy.ch !

0800 63 63 52

COLOURING ENERGY **VARO**



Les bonheurs d'un jardin sauvage



Viviane Scaramiglia
Journaliste

Rien de plus délicieux qu'un jardin où la nature sauvageonne folâtre à sa guise. Contre la raréfaction de la biodiversité, c'est une véritable oasis écologique offerte aux plaisirs des sens. Plus prisée que jamais, la révolution verte s'installe même sur les balcons, les terrasses et les toits.

Les jardins classiques, à la pelouse impeccable et aux arbres taillés au centimètre près ne vous font plus rêver? Vous vous émerveillez en revanche devant des tapis de fleurs sauvages, sauges, marguerites, esparcettes, campanules et graminées qui bordent les chemins de campagne, vous êtes sensibles aux papillons et autres insectes qui s'affairent autour de ces humbles bouquets? Pour entrer en communion avec la nature dans votre propre espace, c'est simple. Il s'agit de tourner le dos aux pesticides, aux engrais et au « tout gazon » qui, en raison de la quantité d'eau d'arrosage, n'a rien d'écologique, faire la part belle aux plantes indigènes et laisser la nature s'épanouir plutôt que de la contraindre à des esthétiques trop léchées. Ainsi libéré, votre havre de paix viendra ajouter un maillon à la multitude de petits biotopes urbains et suburbains précieux pour la biodiversité.

Quelques principes paysagers

Si les jardins naturels sont de plus en plus préconisés par les archi-

tectes paysagistes, ce n'est certes pas le fruit du hasard. Ils sont faciles à entretenir, mais leur aménagement appelle toutefois du doigté. Comme dans les jardins à l'anglaise, on laisse la nature respirer, on cultive le fouillis floral et végétal, le désordre volontaire, mais pas n'importe comment! Imaginez votre terrain comme une peinture dans laquelle il va falloir créer plusieurs univers, terrasses et cheminements, ainsi que des milieux naturels variés qui accueillent chacun une flore et une faune spécifiques: zones sèches, rocaillies, sentier de gravier, zones humides, sous-bois, talus, arbustes à baies, zone herbacée fleurie. Sans oublier d'intégrer des éléments qui favorisent la biodiversité: des nichoirs, un mur en pierres sèches ou un tas de pierres pour les plantes et les animaux qui aiment la chaleur, des tas de branches et le bois mort qui constituent une nourriture bienve-

nue pour les lézards, les oiseaux et les petits mammifères, les tas de feuilles, agréables quartiers d'hiver pour les hérissons, une haie vive ou une palissade qui ne gênent pas leur circulation.

Le choix des végétaux est une étape décisive dans la composition du jardin. Bien que le thym, le romarin et d'autres plantes aromatiques qui fleurissent bon le Sud aiment nos terres, les plantes indigènes représentent la majorité des végétaux qui y seront présents. La faune, accoutumée à eux, viendra s'y nourrir et se protéger des prédateurs.

Selon la configuration et les dimensions de votre coin de paradis, la nature du sol et son exposition, l'équilibre dans la diversité des végétaux doit être aussi flatteur à l'œil que nourricier pour les insectes pollinisateurs et les papillons friands du nectar des

fleurs, l'idée étant d'étaler les floraisons pendant une large période de l'année. Dans une prairie fleurie, on peut notamment mélanger des annuelles, comme les coquelicots, les bleuets, les cosmos, des vivaces, marguerites, échinacées pourpres, coréopsis, des bisannuelles, et jouer sur les hauteurs et les couleurs. Savoir aussi que la diversité végétale permet de réguler les populations animales. « Un jardin plein de rosiers fait la fête aux pucerons indique Marion Festal, fondatrice et gérante de Mint Gardens à Genève, tandis que la coccinelle et la chrysope qui apprécient plutôt des espèces indigènes telles que les prunelliers ou l'aubépine sont leurs ennemies jurées ».

Si votre jardin est petit, il n'est pas forcément question de renoncer à la pelouse. Jouez entre gazon praticable pour les activités récréatives, la table et la chaise longue et

© Sophie Franklin-Kellenberger, MiseEnScène, www.miseenscene-creations.ch





Passage entre étang et bassin de baignade



Mélange floral sur rocaille, un solarium pour les lézards

le gazon plus haut qui offrira plus d'ombre et d'humidité au petit peuple des herbes. Mieux encore, vous pouvez y délimiter des petites zones où vous laisserez pousser herbes, graminées et fleurs sauvages. Une bande herbeuse le long de la haie vive (cela évitera aussi de « tondre » par mégarde un hérisson caché sous la haie), des herbes folles autour de la terrasse, un peu de laisser-aller au pied du mur seront autant de refuges pour les insectes.

Laissez-vous inspirer

« Une clôture (avec des passages pour laisser passer la petite faune) peut servir de toile de fond à un bel objet végétal tel un arbre ; une haie vive bien rythmée peut permettre l'ouverture sur une belle perspective », observe-t-on chez MiseEnScène, entreprise d'architecture paysagère active en Suisse romande. « Quelques grands pins peuvent donner l'impression d'une forêt et, même dans un petit jardin de 50 m², un arbre

élancé peut donner une sensation d'espace. »

De plus en plus prisé, le bassin naturel est sans aucun doute un atout indéniable. On peut le scinder par un mur immergé en deux zones, l'une qui fait office de bassin de baignade, l'autre étant un étang favorable à la biodiversité, tritons et libellules apprécieront. Sa création reste toutefois une affaire de professionnels, tout comme l'aménagement des berges, en pente douce pour un accès facilité à la faune sauvage qui en profitera pour s'y désaltérer.

En ville et sur un balcon aussi

Et si vous habitez en ville et ne disposez pas de jardin pour semer des plantes sauvages, qu'à cela ne tienne. Du vaste au minuscule, la vague verte est désormais sans frontières. Balcons et terrasses sont à l'ordre du jour. Il suffit de remplacer les traditionnels géraniums



Gestion différenciée du gazon pour permettre aux humains de passer et à la faune de se réfugier



À VOTRE SERVICE

par des fleurs des champs ou des bois et de placer des nichoirs à insectes.

Et même sur les toits

Quant aux toitures, deux types de végétation sont envisageables selon la nature du support, sa résistance et son inclinaison. Il s'agit soit d'un véritable jardin qui représente une charge importante, soit d'un tapis végétal résistant à la sécheresse. Esthétique, la toiture végétalisée présente, outre un intérêt pour la biodiversité, d'autres avantages, notamment la rétention des eaux de pluie et une meilleure isolation thermique du bâtiment.

Et puis, au-delà de la propriété privée, il y a ces interstices sauvages qui surgissent dans l'espace urbain autour d'immeubles d'habitation, des territoires d'invention biologiques qui font jaillir des sensations nouvelles. Tel que le ravissant petit jardin sauvage de l'immeuble de La Fenice récemment inauguré à Châtellaine. En favorisant le programme cantonal Nature en ville, la Fondation des Maisons Communales de Vernier (FMCV), maître de l'ouvrage, a de même végétalisé les toitures en y implantant un étang, tandis qu'un mur expérimental de mousses permettra d'observer le développement de la « micro-faune dans la micro-forêt ». ■



Jardin expérimental de la Fenice à Châtellaine; à droite, le mur en mousses. fmcv.ch



Prairie fleurie, paradis des papillons



Pour plus de nature en milieu bâti :

Journal Pic-Vert, mars 2020, sur la biodiversité en zones villas : geneve.assprop.ch/journal/
Action de plantation de haies d'espèces indigènes, inscription pour la saison 2020-2021 voir le journal Pic-Vert de septembre 2020

DES PARTENAIRES DE QUALITÉ
Machines traditionnelles et automatiques.
Grande gamme d'appareils à batterie.
Entretien et réparations toutes marques.





JUSSY 022 759 91 91
MIES 022 755 60 22
ACLENS 021 731 29 91

www.chalut-greenservice.ch



JOHN DEERE

MISEENSCÈNE
ARCHITECTURE PAYSAGÈRE

021 800 42 95 / 1169 Yens-Vaud
www.miseenscene-creations.ch



« Un jardin n'est pas retranché du monde... il est le monde ! »



Un jardin entre mémoire et espoir...

Entre souvenirs et avenir

Les rimes un peu faciles qui commencent ce texte illustrent bien la réflexion qui soutient le projet de pérennisation d'un vieux jardin, fier de l'être !

Au commencement, il y a soixante ans, émergeait d'un terrain agricole, plus exactement d'un champ de colza, un nouveau lotissement de villas. A cette époque les parcelles étaient constituées d'une maison et d'un grand terrain autour. Les premiers occupants aménagèrent les surfaces, plantèrent des arbres et bien d'autres végétaux. L'histoire est banale, la végétation grandit, toute une flore et une faune se développent et la biodiversité s'installe d'elle-même. Puis les occupants vieillirent, le quartier se transforma. Ces dernières années, les nouvelles lois sur les constructions aidant, les jardins firent place au béton, la végétation réduite à de stricts petits carrés.

Tout a été dit sur la biodiversité, sa nécessité vitale. Par conférences, par publications nous sommes informés des impératifs vitaux : conserver et développer les chaînes biologiques, flore, insectes, faune qui assurent un avenir à notre environnement.

Mais comment faire à l'échelle d'un jardin pour concrétiser les discours savants ?

Un projet

De cette réflexion naquit un projet d'utilisation du jardin à destination d'abord d'enfants qui n'ont pas de relation immédiate avec la nature.

Le terrain se répartit en différents biotopes, de petites surfaces : vergers avec divers arbres fruitiers, jardin potager où poussent surtout des arbustes à baies et des herbes aromatiques, une prairie avec des fleurs sauvages dont des orchis et une mare avec des fleurs d'eau.

Côté arbres, il y a de vieux grands arbres vénérables plantés par les propriétaires, puis d'autres essences vinrent naturellement par dissémination des graines. Il en résulte un aspect à la fois domestiqué et un peu sauvage, les graines ayant poussé où elles veulent, le tout clôturé par des haies vives, d'espèces indigènes.

L'idée de partager cet espace nature avec des enfants me vint à la lecture d'un livre « L'imaginaire au jardin »* qui relate une expérience entreprise par la Ville d'Epinay-sur-Seine (Seine-St-Denis) pour sensibiliser des écoliers de grands immeubles à la découverte du patrimoine naturel.

Le sous-titre de l'ouvrage explique le sens de la démarche : « Une invitation au vagabondage dans l'imaginaire des enfants et à la découverte des nombreuses activités à faire au jardin ». Toutes proportions gardées, cela m'a donné envie d'essayer à l'échelle de mon périmètre.

A travers des activités ludiques, des enfants peuvent s'approprier la découverte de la nature de proximité, acquérir des connaissances sur la science du jardinage. Exactement la façon dont j'avais eu le privilège de l'apprendre de mes aînés.

Bien sûr, les enfants ne vivant pas sur place, les observations, les découvertes ne peuvent être que parcellaires, ponctuelles. Cependant comme les graines semées, c'est par la multiplication de toutes les actions menées localement que se forge une expertise plus généralisée.

Au cours des recherches de partenaires-utilisateurs, j'ai rencontré des associations s'occupant d'adultes atteints de handicaps physiques qui ont été intéressés par la démarche de rencontre dans un lieu privé, tranquille, où l'on pourrait privilé-



© Yvonne Piquilloud

gier l'aspect échange et goûter aux produits du jardin.

Ce projet a plu aux responsables de l'émission radiophonique « Monsieur Jardinier » qui ont sélectionné à l'occasion des quarante ans de l'émission une série de projets à travers la Suisse Romande ; ce présent projet représente le Canton de Genève.

Hélas pour l'instant le coronavirus s'est invité sur notre planète. A peine démarré le projet s'est arrêté pour cause de confinement. Reste l'espoir que le projet pourra continuer sa route bientôt car il est totalement dépendant des partenaires utilisateurs.

Des questions

Que devient la biodiversité dans un quartier qui se transforme en se densifiant ?

Au gré des ventes de terrain, les anciennes maisons tombent comme des châteaux de cartes, remplacées par des constructions plus groupées. La densification augmente, les surfaces végétales diminuent. Les chantiers s'ouvrent les uns après les autres de façon continue.

Comment réagit la petite faune de jardin face à ces chambardements si rapides, aux modifications incessantes de son habitat ? Que deviennent des animaux qui ont besoin d'un territoire plus grand qu'un jardin pour leur existence ?

Peuvent-ils adapter leur mode d'existence dans des intervalles de temps très courts, dictés seulement par la précipitation des constructeurs ?

Je me pose ces questions en regardant, dans mon environnement immédiat, la maison voisine qu'on est en train de démolir. Il serait utile d'avoir des réponses de personnes d'expertises. Bien sûr, les autorités exigent déjà des replantations compensatoires, cependant ça n'est qu'un aspect du problème. Il faut prendre des mesures appropriées plus globales, concrètes, que les jardiniers amateurs puissent mettre en application. Ceci dit, un chantier reste grandement ouvert, celui de la réactivation de la chaîne de biodiversité dans la zone villas. ■

Yvonne Piquilloud

Chêne-Bougeries

*L'imaginaire au jardin, Aline Hébert-Matray, édition Plume de carotte, 2011



Fréquentation de l'Aire en temps de coronavirus

En cette période de printemps, certains d'entre nous sommes tristes. Oui tristes pour notre rivière l'Aire et pour son environnement proche qui n'en peuvent plus de la présence constante d'une population irrespectueuse des lieux. Oui, il y a foule au bord de l'Aire notamment parce que d'autres endroits de détente sont interdits d'accès en raison du coronavirus.

Si en ville, le confinement des humains profite à la faune et à la flore, à la campagne, c'est tout le contraire. L'afflux massif de promeneurs a mis la nature et l'agriculture sous pression. Les cas d'incivilités ont explosé ces dernières semaines et les bords de l'Aire n'y ont pas échappé. Si nous comprenons que des personnes confinées dans un petit appartement sans balcon ont besoin de s'évader dans la nature, nous ne pouvons que regretter le comportement de certains d'entre eux.

Bien sûr, les autorités ont mis ça et là quelques affiches interdisant les piques-niques avec banderoles autour des tables afin d'en empêcher l'accès ou d'autres enjoignant de tenir les chiens en laisse mais le respect de ces règles n'est pas contrôlé.

Déjà, depuis la fin de la 3^{ème} étape de la renaturation de l'Aire, nous avons constaté que les règles élémentaires de respect de ce périmètre commun, de la nature et des riverains n'étaient pas la préoccupation première des promeneurs. Avec la crise due au COVID-19 et le semi-confinement de la population genevoise pendant presque deux mois, la situation a empiré. Si nous vivons une expérience difficile actuellement, rien ne justifie le manque d'éducation d'un grand



Baignade dans l'Aire en temps de coronavirus.

nombre de personnes qui pensent n'avoir que des droits et pas beaucoup de devoirs tels le respect des lieux qu'ils traversent et de ceux qui les habitent.

Constat d'incivilités

Cette affluence a généré une augmentation des déchets sauvages, dont des masques de protection anti-viraux et de déjections humaines avec mouchoirs souillés sur le sol. Malgré la sécheresse et l'interdiction de pique-niquer, les gens n'hésitent pas à allumer des feux pour griller leurs saucisses et à s'installer autour des tables pourtant interdites d'accès. Les chemins de promenade sont fréquentés par une mobilité qui se bouscule provoquant des situations dangereuses: vélos simples ou électriques qui circulent à vive allure, piétons, chevaux, carrioles, poussettes, motos, quads et même voitures se déplaçant à des endroits impro-

bables tels que la digue d'écrêtage uniquement dévolue à la mobilité douce.

Pour parfaire le tableau, les gens imaginent que c'est tendance en ces temps de crise de se promener avec de la musique qui profite à tout le monde, d'autres communiquent sur leur téléphone par haut-parleur partageant ainsi leur conversation avec leur entourage immédiat.

Comme par le passé, les nuits ne sont guère plus tranquilles puisque musique et cris complètent l'ensemble. Les « lucioles » provoquées par les téléphones portables sont nombreuses au bord de l'Aire la nuit!

Pour la faune, cette présence accrue des promeneurs pose le même problème que les chiens non tenus en laisse. Tout ce monde redécouvre la campagne, dérange

les animaux et la gent ailée en période de nidification car humains et chiens se retrouvent ensemble dans les lieux habituellement fréquentés par la faune comme le lit de la rivière par exemple. Probablement y aura-t-il diminution de la reproduction des canards, des poules d'eau et peut-être même des martin-pêcheurs, même si la nature a une capacité de résilience étonnante.

A tout ce qui précède vient se greffer la baignade. Les plus jeunes encourent un risque pour leur santé compte tenu de la pollution importante de la rivière, ce d'autant plus qu'il y a peu d'eau. Il y a quelques temps, le service de l'écologie de l'eau (SECOE) du canton de Genève a présenté une étude portant sur la qualité des eaux de l'Aire. Il avait constaté une pollution provenant notamment des produits utilisés par les agriculteurs, de même que d'autres produits

médicamenteux, anticorrosifs et bactéries fécales. **Pourtant aucun panneau n'interdit la baignade alors qu'il s'agit d'un facteur important de santé publique.**

En tant que riverains, nous apprécions notre chance de pouvoir jouir de ces lieux que nous chérissons et que nous respectons. Face à une telle fréquentation et si peu d'égards, nous renonçons bien souvent à nous y rendre afin de ne pas être confrontés à ces grappes de promeneurs qui se croient tout permis.

Lorsque l'Etat a publié une liste des lieux fermés au public certains weekends pendant le semi-confinement, pourquoi les bords de l'Aire n'en faisaient-ils pas partie? Des périmètres sont-ils plus précieux que d'autres ou sont-ils sis sur le territoire de communes moins tolérantes?



Promenade le long de l'Aire

Protection des lieux SVP

Les soussignées qui s'investissent depuis des années pour protéger ce périmètre et qui ressentent un sentiment d'appartenance à son égard, ont envie de le préserver et n'ont de cesse d'attirer l'attention des autorités sur ce qui précède. Rappelons que la renaturation de l'Aire a été primée sept fois et a été choisie comme lauréat du prix du paysage par le Conseil de l'Europe.

Dans l'ensemble le résultat est magnifique, mais les concepteurs du projet ont fait preuve d'une naïveté déconcertante en plaçant ce périmètre sous la responsabilité des citoyens. Pourtant, ce n'est pas faute de les avoir avertis alors que nous participions aux réunions regroupant plusieurs associations et l'Etat pendant le processus de renaturation (Chart'Aire).

Il est maintenant impératif que canton et communes concernées assument le suivi, la surveillance et l'entretien des réalisations mises à disposition du public afin que ces lieux soient respectés par tous.

Les campagnes de sensibilisation sont positives et instructives mais n'ont que peu d'efficacité face à certaines personnes dont l'intérêt pour la faune et la flore, disons-

le, est quasi inexistant et qui ne comprennent que le « langage du portemonnaie » (amendes). Un budget devrait être dévolu à la surveillance (garde-champêtres, brigades vertes ou autres). Certaines communes n'ont pas hésité à en engager pour pallier l'absence de l'autorité cantonale. Par ailleurs, la campagne et ses couloirs de biodiversité ainsi que la zone agricole devraient faire l'objet



Avec Cuivretout,
prenez la bonne direction...

35
ans
1985-2020
★★★★★

cuivretout[®]
LES TOITURES — ★★★★★ —
The top roofing

Route de Chêne 82 - 1224 Chêne-Bougeries | T: 022 781 81 81 | www.cuivretout.ch



MENUISERIE - EBENISTERIE
AGENCEMENT

René Jemmely Sàrl
Membre PIC-VERT

255, route de St-Julien
1258 PERLY

Tél. 022 - 771 44 74
Natel 079 - 606 30 60
rjemmely@bluewin.ch



d'une protection renforcée à l'instar du classement que l'ASC et d'autres associations réclament de longue date pour ce site.

Cet automne, la 4^{ème} étape de renaturation de l'Aire (Certoux) débutera si les conditions sanitaires le permettent. Mais nous sommes inquiets pour la suite en constatant que notre rivière n'est pas loin de ressembler à une gouille urbaine pour bobos et jeunes fêtards.

C'est pourquoi, sept associations regroupées informellement sous l'appellation Groupement des Associations Amies de l'Aire planchent actuellement sur un cahier de doléances qu'elles transmettront aux autorités cantonales et communales.

Réflexion sur l'aménagement du territoire

Ce qui précède vient nous conforter dans ce que nos associations répètent depuis longtemps en termes d'aménagement du territoire: il est pensé principalement en termes économiques avec pour conséquence une densification exagérée et une diminution de qualité de vie.

Pour échapper à un environnement trop minéral, la population a besoin de s'évader, de respirer, de côtoyer la nature et les points d'eau. La forte densité des nouveaux quar-



Le lit de l'Aire renaturé

tiers et leurs barres d'immeubles parfois sans balcons donnent un sentiment d'étouffement plutôt que de liberté, amenuisent le bien-être et le sentiment d'harmonie. Canton, communes, architectes et promoteurs doivent tirer les leçons des erreurs commises dans le passé.

De nouvelles décisions encore plus drastiques que les « molles vertes » de ces derniers mois doivent être prises par notre gouvernement pour un réel retour à la nature. Si la population doit restreindre certaines de ses libertés, il faudra qu'il y ait une contrepartie. Nous la voyons dans un change-

ment complet au niveau de l'aménagement du territoire.

Les nouveaux quartiers devront apporter au citoyen une vraie nature en ville (pas seulement avec des murs à insectes ou des potagers urbains). Leur densité devra être revue à la baisse et l'architecture ne pourra plus se contenter de ces affreuses barres. Le patrimoine vert et bâti qui le mérite, devra être protégé afin que nos territoires conservent leur histoire et leur identité. Les arbres dits « remarquables » devront être répertoriés et conservés. Et pourquoi ne pas imiter la France qui a voté le 5 avril dernier une déclaration universelle des droits de l'arbre qui fait de ce dernier un « être vivant sensible » qui a droit « au respect de son intégrité physique, aérienne et souterraine ». (<https://www.declarationuniverselledesdroitsdelarbre.org/>)

Conclusion: il n'est pas interdit de rêver

L'expérience que nous vivons actuellement nous a fait prendre conscience que notre monde

mérite de changer en profondeur pour laisser la place à une société plus humaine faite de respect et de bienveillance envers tous les êtres vivants et leur environnement.

Après mûre réflexion, nous questionnons la nécessité d'ériger un quartier de 10'000 habitants près des rives de l'Aire: les Cherpines. En effet, afin d'assurer davantage de sécurité alimentaire à notre canton, pourquoi la zone ne pourrait-elle pas être reclassée en zone agricole dans laquelle pourrait être pratiquée l'agroforesterie? Cela aurait le mérite de protéger les rives de l'Aire d'une sur-fréquentation et d'augmenter à nouveau nos surfaces d'assolement.

Nous espérons que cette crise bouleversant nos vies soit le point de départ de nouveaux comportements tant économiques, politiques que sociétaux. L'avenir nous le dira. ■

Margareth Robert-Tissot,
Présidente

Christiane Isler,
Membre du comité
Association pour la Sauvegarde de
Confignon et environs



Un héron aux aguets au bord de l'eau.

Avusy, création d'une zone industrielle: le peuple tranchera

En avril 2020, le Tribunal fédéral a validé l'aboutissement du référendum «NON à la zone industrielle d'Athenaz». Ce référendum avait été lancé suite à la volonté du canton de déclasser en zone industrielle une ancienne gravière sise en zone agricole, située à Athenaz, sur la commune d'Avusy.

Pour mémoire, le 2 novembre 2018, le Grand Conseil avait voté la création d'une zone industrielle et artisanale de 2.5 hectares, affectée exclusivement à des activités de recyclage de matériaux minéraux à Athenaz, au lieu-dit «Sous-Forestal»¹.

Les associations Pro Natura Genève, AgriGenève et Grain de Sable de la Champagne ont alors lancé un référendum cantonal pour s'opposer à la création de cette zone industrielle. Elle serait isolée au fin fond de la campagne genevoise loin de toute infrastructure de transport. Ce référendum a recueilli près de 10'000 signatures.

Les propriétaires de ces parcelles ont cependant déposé trois recours contre ce référendum, qui viennent d'être rejetés définitivement par le Tribunal fédéral. Les électrices et électeurs du canton de Genève seront donc appelés à se prononcer d'ici la fin de l'année.

Une saga qui dure depuis 22 ans

La Sablière du Cannelet SA s'est installée sur ces parcelles pour extraire le gravier. Puis elle a développé une activité industrielle de recyclage ce qui n'est pas autorisé en zone agricole. Les autorités de la commune d'Avusy se sont donc opposées à l'autorisation délivrée par voie dérogatoire par les autorités cantonales. La commune a

obtenu gain de cause au Tribunal fédéral.

Un projet de déclassement de ces parcelles a ensuite été proposé par le canton. Au vu de l'opposition de la commune, ce projet a été retiré. Le Conseiller d'Etat Laurent Moutinot a alors déposé en 2002 un projet de loi² pour agrandir la zone industrielle du Bois-de-Bay de 18 hectares, dont 10 pour reloger la Sablière du Cannelet SA (et une autre entreprise exerçant également une activité industrielle en zone agricole), avec l'engagement qu'en guise de compensation, les parcelles occupées à Athenaz, seraient restituées à l'agriculture.

Ce projet de loi a été adopté par le Grand Conseil en 2007, mais la Sablière du Cannelet SA n'a pas déménagé, préférant continuer pour des raisons économiques à exercer son activité sur ses propres parcelles, en toute illégalité.

En 2016, les Conseillers d'Etat Luc Barthassat et Antonio Hodgers ont déposé un nouveau projet de déclassement des parcelles à Athenaz, malgré l'opposition des autorités communales. Cette loi (11976), adoptée par le parlement en 2018, fait l'objet du présent référendum.

Les raisons du référendum

Les référendaires estiment qu'il est nécessaire de :

- Refuser la création de cette zone industrielle qui constitue un mitage du territoire non conforme à la loi sur l'aménagement du territoire.
- S'opposer à la création d'un précédent et à la politique du fait accompli qui régulariserait l'im-



plantation d'une activité industrielle en pleine zone agricole.

- S'opposer à l'octroi d'un avantage économique à un entrepreneur qui ne se conforme pas à certaines lois depuis plus de 20 ans. Les autres «recycleurs» de matériaux sont en zone industrielle et paient le prix pour y être.
- Protéger la zone agricole, la nature et le paysage.
- Exiger l'arrêt immédiat de cette activité industrielle sur ce site de grand intérêt pour la nature et l'agriculture.
- Exiger la remise en état du site, sa mise en culture dans un délai

rapide et la réintégration de ces parcelles dans les surfaces d'assolement dont le canton a besoin pour assurer sa souveraineté alimentaire.

Pro Natura Genève, AgriGenève et le Grain de Sable de la Champagne vous invitent à voter NON à la création de cette zone industrielle. ■

¹ Loi 11976: Création d'une zone industrielle et artisanale à Athenaz au lieu-dit «Sous-Forestal».

² Loi 8706: Agrandissement de la zone industrielle du Bois-de-Bay.

STOFFEL IMMOBILIER
agence immobilière

ET SI ON PARLAIT DE TOIT ?
www.stoffelimm.ch - +41 22 349 12 49

Vous êtes membre Pic Vert, profitez de nos conditions spéciales.

uspi geneve



Aviation et Déconfinement

Alors que la moitié de la Planète est en état de confinement à cause d'un virus, les riverains d'aéroports sont, eux, grâce à ce même virus, DEconfinés ! Ils peuvent à nouveau ouvrir leurs fenêtres et profiter d'être à l'extérieur sans être agressés ni par le bruit continu et intense du trafic aérien, ni par les odeurs résiduelles de kérosène. Leur confinement de 365 jours par an, au programme depuis une bonne dizaine d'années, est en mode « pause ».

Au-delà de l'énorme bonus santé induit par un sommeil de qualité – répondant enfin aux 8 heures minimum préconisées par l'OMS – et par une qualité de l'air grandement améliorée, le bonus environnemental autour des aéroports est, lui aussi, indéniable. Pour ne parler modestement que de Vernier, des oiseaux qui avaient déserté le couloir aéroportuaire depuis plusieurs années sont rapidement revenus et égayent de leurs chants chaque tranche de jour ; des biches ont été

vues à proximité du village, dans l'axe de la piste de l'aéroport, nullement effrayées par les promeneurs, nombreux dans le secteur à profiter du calme enfin retrouvé ; les abeilles, cette année, produiront un miel certifié BIO ; cela fait des années, d'ailleurs, qu'il n'avait plus été possible d'entendre les insectes, tant il leur aurait fallu un porte-voix pour manifester leur existence. Le retour de la Nature et de ses manifestations sonores à hauteur humaine, l'ancrage humain dans un territoire qu'elles favorisent ainsi, est un garant de santé physique et mentale. Contrairement au dicton bien connu, la santé A un prix, comme nous sommes en train de le vérifier.

Les piètres conditions de vie habituelles des riverains d'aéroports ne sont que le reflet particulier d'un phénomène général, illustré à large spectre par la pandémie qui nous préoccupe aujourd'hui, et qui a été rendue possible par la doctrine économique du « toujours plus » : tou-



© Christina Meisner

jours plus loin, toujours plus souvent, toujours plus de profits immédiats, sans égard pour autre chose que l'Economie et ceci sans garde-fous. Et le monde de l'aviation a indéniablement sa part de responsabilité à assumer à cet égard.

Il est temps de tirer les leçons offertes par le COVID-19 et de transformer le modèle économique qui a prévalu ces dernières années, soit le sacrifice des Hommes et de l'Environnement sur l'autel du toujours plus, en quelque chose de

positif et de plus raisonnable sur le long terme. Il est temps de poser les bases d'un développement durable, protégeant à parts égales l'Humain, la Nature et l'Economie. C'est à ce juste prix qu'Humains et Nature pourront conserver la santé et que l'Economie évitera une autre crise majeure. ■

Les riverains d'aéroports seront parmi les premiers à applaudir le changement de paradigme.

Anne-Lise Robert Nicoud

Le contenu de cette page n'engage pas la rédaction du Pic-Vert.



Berney Associés

Votre expert en fiscalité immobilière

berneyassociés.com

Audit Comptabilité Corporate finance Expertise & Conseil Fiscalité Payroll



Le patrimoine et l'architecture de la zone villas



Lionel Spicher
Architecte

Le 28 novembre 2019, le ministre en charge des constructions à Genève, Antonio Hodgers, gèle la zone villas ! Depuis 2013, il était devenu possible de densifier davantage la zone 5, passant de 0,25 à 0,4 voir 0,6 pour les parcelles de plus de 5'000 m². En cas de très haute performance énergétique, le coefficient peut même aller jusqu'à 0,48. La loi sur les constructions précise que « lorsque les circonstances le justifient et que cette mesure est compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier, le département peut autoriser, après consultation de la commune et de la commission d'architecture, un projet de construction en ordre contigu ou sous forme d'habitat groupé dont la surface de plancher n'excède par 48% » (article 59 alinéa 4).

Petit retour historique pour essayer de comprendre le développement ces zones villas.

Genève et ses 300'000 habitants

Dans le Journal de Genève du mercredi 29 août 1956, Jacques Monnet s'étonne que les zones constructibles « abritent souvent encore des villas ou des bâtiments de médiocre importance ». Il est aussi mentionné à cette même



Villa Vincent à Thônex

période qu'il est nécessaire d'améliorer les voies de communications.

C'est précisément à la sortie de la deuxième guerre mondiale que l'habitat individuel se développe en parallèle à la modernité et la liberté qu'offre pour certains la voiture. Dans les villas construites durant cette période, en plein milieu des trente glorieuses, l'électroménager s'installe en force dans les foyers, les matériaux offrent de nouvelles perspectives et les « modernes » s'amuse à imaginer des habitations qui sont aujourd'hui reconstruites et ont fait l'objet d'une campagne de protection patrimoniale.

Genève offre un grand nombre d'habitations individuelles dignes d'intérêt. La villa Vincent par exemple, construite en 1933 par Louis Vincent, à Thônex, est inscrite à l'inventaire (MS-i THX-1). Elle se trouve aujourd'hui à la limite d'une densification importante qui va s'accroître avec l'arrivée du Léman Express.

L'ordre contigu, différent de la situation des maisons jumelles, est pratiqué par François Maurice en 1955 pour construire les maisons des employés de Swissair au Grand-Saconnex. Ces villas sont aujourd'hui menacées de démolition malgré leur valeur intéressante figurant dans le recensement architectural du Canton (RAC-2015).

Genève et ses 410'000 habitants

En 1975, le Conseiller d'Etat Jacques Vernet présente la mise à jour du plan directeur cantonal de 1965 et le visage de ce que Genève devrait être en l'an 2000 et ses 410'000 habitants... Il proposait neuf axes de développement, pour « éviter de surcharger les zones villas afin de préserver les zones de verdure » (Journal de Genève du 13 et 14 décembre 1975, Michel Baettig, Quel sera le visage de la Genève de l'an 2000). Il est intéressant de noter qu'à cette époque déjà la question des zones de verdure se posait.

L'habitat à faible densité, en villas, disposait alors d'autant de surface que toutes les autres zones de construction. Son extension n'était donc pas souhaitée. Ce type d'habitation représentait alors pour Genève un gaspillage de terrain qui accentuait les mouvements pendulaires et impliquait déjà des investissements d'infrastructures proportionnellement plus importants que pour de l'habitat urbain.

A propos des zones de verdure, il convient de noter que cette densification aurait pour conséquence de détruire cette végétation. Le patrimoine végétal de la zone villas à Genève est important, reconnu et répertorié, il ne devrait en aucun cas être oublié lors des nouveaux développements.

Genève aujourd'hui

Aujourd'hui la tendance est à l'habitat contigu puisque celui-ci offre





le plus grand potentiel de densification. Avec l'adoption de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le terrain constructible se raréfie alors que se loger reste une difficulté à Genève (0,5% de taux de vacance en 2019 à Genève selon l'OCSTAT).

Ce type d'habitation aiguise les appétits des promoteurs car elles se vendent alors même qu'elles ne sont pas encore construites tant la demande est plus forte que l'offre. Ces promotions sont d'une grande naïveté architecturale, elles se ressemblent tristement dans leur forme et les familles qui ont la « chance » d'y habiter se voient contraintes de subir les humeurs des promoteurs et des entreprises générales (délais dépassés, budgets explosés, aucun service après-vente). En dehors de ce problème



Villas et Tour Opale à Chêne-Bougeries

© Lionel Spicher

cerutti, le toit par excellence

cerutti

cerutti-toitures.ch



humain et social, ces habitats groupés sont une succession infinie de thuyas, de surfaces goudronnées pour accueillir les voitures des pendulaires et leur mitoyenneté trop souvent mal pensée. Cette densité pose également un problème pour des infrastructures prévues pour une famille par parcelle qui subitement en accueille 4...

La trop forte densification et le « bourrage » des parcelles en zone 5 ne réjouit personne. Les dommages causés sont importants : la végétation disparaît, l'habitat s'appauvrit et les routes d'accès à ces habitats ne sont pas adaptées à l'augmentation du nombre de voitures. Jacques Monnet en parlait déjà en 1956 ! De même que le Conseiller d'État Jacques Vernet avait aussi raison en 1975 : pour ne plus perdre ces zones de verdure perméables, il est important de densifier par l'intérieur. Ces analogies historiques sont intéressantes et montrent que le « problème » de la zone 5 ne date pas d'hier. Monsieur le Conseiller d'État Antonio Hodgers l'a très bien compris, pour éviter tout gaspillage, la ville doit se construire... en ville.

Genève demain ?

Mais quand je vois, à travers le cèdre de l'Himalaya planté en 1962 par Marcelle Muhlstein, la tour Opale de la gare de Chêne-Bourg narguer les villas du plateau de Bel-Air, je me dis que cette tour, construite sur une ancienne friche ferroviaire, n'est peut-être pas assez haute alors que sa verticalité offre une intéressante option de densification proche des infrastructures sans gaspiller de la zone villas.

Enfin, il serait illusoire de penser que la ville ne puisse un jour franchir certaines limites afin de s'agrandir. Les premières maisons de campagne hors des fortifications ont été construites au milieu du XIX^e siècle, elles sont aujourd'hui en bordure des grands axes et font parties de la ville.

Ici se trouve l'ambiguïté entre la densification et la sauvegarde du patrimoine. Le patrimoine doit être évolutif, nous ne devons pas le figer et tout faire pour le préserver. Autant de contraintes qui font de notre métier d'architecte une responsabilité à partager avec les urbanistes et les politiques. ■



Consommation d'eau :

Comment diminuer sa facture



Alain Gaumann
Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève

Exemple de calcul pour une consommation annuelle de 124 m³ :
Tarif Oc: tranche de référence 100-500 m³

	Forfait annuel (CHF/an)	Prix du m ³ dépassant le forfait (CHF/m ³)	Total par an Hors TVA
SIG Production et distribution eau potable	275.– +	55.60.– 24 m ³ x 2.32	= 330.60 CHF
SIG Taxe d'épuration des eaux usées	260.– +	54.70.– 24 m ³ x 2.28	= 314.70 CHF
Communes Taxe d'utilisation du réseau secondaire	44.– +	9.60.– 24 m ³ x 0.40	= 53.60 CHF
Taxe fédérale sur les Eaux Usées	0.11 CHF/m ³ soit 124 x 0.11 = 13.64 CHF		
TOTAL ANNUEL			712.5 CHF

En 2015 SIG a introduit un nouveau système de calcul du coût de l'eau. Ce nouveau système est assez compliqué puisqu'il se répartit en 4 éléments :

- La production et la distribution de l'eau
- La taxe d'épuration des eaux usées
- La taxe d'utilisation du réseau secondaire
- La taxe fédérale sur les eaux usées

Il y a un forfait annuel de base allant jusqu'à 100 m³, puis un coût pour les m³ supplémentaires allant jusqu'à 500 m³. Pour compliquer

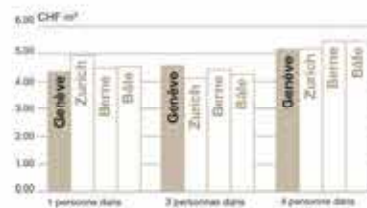
encore un peu plus le calcul, le taux de TVA n'est pas partout le même, la production et la distribution, est à un taux de TVA de 2.5% alors que pour le reste le taux de TVA est à 7.7%

Dans cet exemple le coût total du m³ d'eau est à CHF 5.75 HT, soit **CHF 6.06 TTC**

N.B: Le tarif OC (eau compteur) concerne uniquement la consommation d'eau enregistrée par un compteur individuel et ne s'applique pas aux particuliers locataires

qui paient l'eau dans les charges ou le loyer facturé par leur régie.

En comparaison avec les grandes villes de Suisse le coût (HT) de l'eau à Genève se situe dans la moyenne.



D'autre part, la même année, le règlement relatif aux taxes d'assainissement des eaux (L2 O5.21) a été modifié, notamment la taxe d'épuration. Ce nouveau règlement stipule à l'Art. 4, alinéa 1 :

« Ne sont pas soumises à une taxe annuelle d'épuration pour autant que leur débit soit mesuré par un compteur fixe faisant l'objet d'un relevé séparé du distributeur :


Chauffage-Assistance S.A.

Entretien & Rénovation de chauffages toutes énergies

À votre service 24h/24
T 022 338 35 25 - F 022 340 13 78
info@chauffage-assistance.ch



R. MAZZOLI S.A.
© 1966

Staff - Moulage - Décoration - Plafonds suspendus
Cloisons légères - Cloisons mobiles

Chemin de la Mousse, 135 / CH-1226 Thônex GE
Tél. +41 (0)22 348 39 64 - Fax +41 (0)22 349 21 02

www.mazzoli.ch



a) les eaux destinées à l'arrosage agricole, à celui des parcs et promenades publics et lieux assimilés;

b) les eaux des fontaines publiques, pour autant qu'elles ne soient pas évacuées dans un réseau aboutissant dans une station d'épuration des eaux usées;

c) les eaux subissant une épuration dans des installations privées conformes aux directives du département et à la législation en vigueur;

De ce fait, il est possible aujourd'hui d'être exempté de la taxe d'épuration, de la taxe pour l'utilisation du réseau secondaire et de la taxe fédérale pour les eaux usées pour autant que l'eau d'arrosage soit comptabilisée par un compteur séparé de l'eau domestique.

Pour entreprendre cette démarche, il faut tout d'abord s'adresser à SIG qui viendra voir votre installation et qui déterminera les travaux à réaliser pour la pose d'un compteur supplémentaire pour l'eau d'arrosage. Voir carte ci-contre:

Ensuite il faudra demander une offre à un installateur sanitaire agréé par SIG pour effectuer les travaux (deux ou trois offres sont préférables).

Il faudra ensuite remplir trois formulaires SIG (1 branchement commun général, 1 pour le nouveau compteur, 1 pour le compteur existant). Le formulaire mentionnera le nom de l'installateur sanitaire et la date à laquelle vous souhaitez procéder au changement.

Concernant le coût de l'installation, celui-ci dépend de la configuration de la nourrice, mais il faut compter aux alentours de CHF 4'000.-. Un des éléments qui fait grimper la facture, et que SIG exige depuis quelques années, est d'avoir un disconnecteur pour éviter les retours d'eau sur le réseau d'eau potable, qui coûte CHF

Eau potable – Conseil en installation

Heures d'appel des conseillers de 7h30 à 8h30:

Rive Gauche

Didier Basset
Conseiller en installations
079 270 20 64
didier.basset@sig-ge.ch

Stephane Guilbaud
Conseiller en installations
079 270 22 71
stephane.guilbaud@sig-ge.ch

Fredy Antenen
Conseiller en installations
079 249 46 64
fredy.antenen@sig-ge.ch

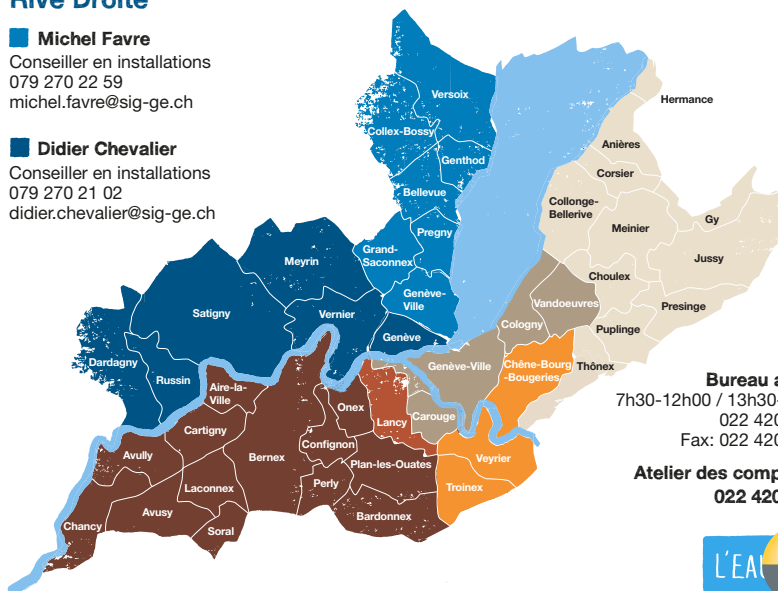
Gilbert Jenzer
Conseiller en installations
079 270 23 57
gilbert.jenzer@sig-ge.ch

Jacques Hutin
Conseiller en installations
079 270 23 49
jacques.hutin@sig-ge.ch

Rive Droite

Michel Favre
Conseiller en installations
079 270 22 59
michel.favre@sig-ge.ch

Didier Chevalier
Conseiller en installations
079 270 21 02
didier.chevalier@sig-ge.ch



Responsable des Conseillers en installations

Christophe Hausler
079 270 23 46
christophe.hausler@sig-ge.ch
Remplaçant: Gilbert Jenzer

Bureau admin.
7h30-12h00 / 13h30-16h00
022 420 73 12
Fax: 022 420 94 31

Atelier des compteurs:
022 420 73 63



2'600.-, et qui doit être raccordé aux eaux usées.

Pour connaître le gain financier de l'opération, il faut estimer la part d'eau utilisée pour l'arrosage de la part domestique. La consommation moyenne par personne étant d'environ 50 m³ par an, il suffit de multiplier celle-ci par le nombre de personnes vivant dans le ménage et de soustraire celle-ci à la totalité de la consommation d'eau consommée par la villa.

Exemple: consommation annuelle d'eau: 350 m³ – (50 m³ x 4 personnes) = environ 150 m³ pour l'arrosage.

Pour calculer d'une manière plus précise la consommation d'eau domestique, on peut relever l'index du compteur à une date déterminée, en hiver, puis relever celui-ci plusieurs jours après (par exemple 30 jours) ainsi l'on obtient la consommation d'eau hors arrosage. On divise ensuite la consom-

mation d'eau par le nombre de jours entre les 2 périodes et on multiplie cette valeur par 365 jours moins les jours de vacances où il n'y a pas de consommation.

Dans cet exemple le coût total économisé serait de CHF 489.45 TTC/an.

Le temps de retour sur investissement (ROI) sera de l'ordre de: CHF 4'000.-/CHF 489.45 = 9.2 ans.

Le coût de la taxe d'épuration des eaux usées est le suivant (exemple avec 150 m3/an):

Forfait tranche de référence (100 m³) CHF 260.-/an = CHF 0.7123/jour (CHF 280.—TTC)
M3 dépassant le forfait = CHF 2.28/m³ x 50 m³ = CHF 114.— (CHF 122.75 TTC)

Le coût de la taxe d'utilisation du réseau secondaire est le suivant:

Forfait tranche de référence CHF 44.-/an = CHF 0.1205/jour (CHF 47.40 TTC)
M3 dépassant le forfait = CHF 0.40/m³ x 50 m³ = CHF 20.— (CHF 21.55 TTC)

Le coût de la taxe fédérale des eaux usées est le suivant :

Taxe fédérale sur les eaux usées CHF 0.11/m³ x 150 m³ = CHF 16.50 (CHF 17.75 TTC)

Une simulation effectuée avec une consommation 200 m³/an pour l'arrosage montre une économie de CHF 640.-/an, soit un temps ROI de 6.2 ans et respectivement une économie de CHF 790.-/an avec ROI de 5.1 ans pour une consommation de 250 m³/an

Plus le coût de l'installation sera bas et plus la consommation d'eau d'arrosage sera élevée, plus le retour sur investissement sera court. A noter que SIG peut vous simuler l'économie réalisable.

Economie d'eau

En plus de la suppression de la taxe d'épuration, il est bien entendu possible de faire des économies d'eau tant domestique que pour l'arrosage, par exemple :

Pour l'utilisation domestique* :

- Prendre une douche plutôt qu'un bain
- Eviter de laisser couler l'eau inutilement
- Installer des limiteurs de débits sur la robinetterie, lavabos, éviers (5 litres/minutes)
- Installer une douchette économique (6 litres/minutes)
- Utiliser la touche «eco» des WC ou installer un kit «2 volumes» en absence de cette option
- Faire réparer immédiatement les fuites dans les WC (c'est

souvent le joint de cloche qui fuit)

- Utiliser des appareils ménagers (lave-linge, lave-vaisselle) de classe A+++
- Utiliser les lave-linge et lave-vaisselle à leurs pleines capacités ou utiliser leurs programmes courts.

En appliquant toutes ces mesures recommandées par SuisseEnergie, vous pouvez économiser jusqu'à 40% d'eau ce qui représente pour un ménage de 4 personnes environ 80 m³ à CHF 6.06/m³, soit CHF 485.-/an.

Pour l'utilisation d'eau d'arrosage :

- Récupérer l'eau de pluie (il est possible de le faire simplement à partir d'une descente de chéneau avec un déversoir dans un tonneau) ou d'installer une citerne mais cela est plus onéreux
- Un arrosage automatique permet de doser la bonne quantité d'eau à chaque endroit du jardin
- Réparer les tuyaux d'arrosage montrant des fuites
- Choisir des plantes qui ont peu de besoin d'eau
- Arroser la nuit pour éviter l'évaporation

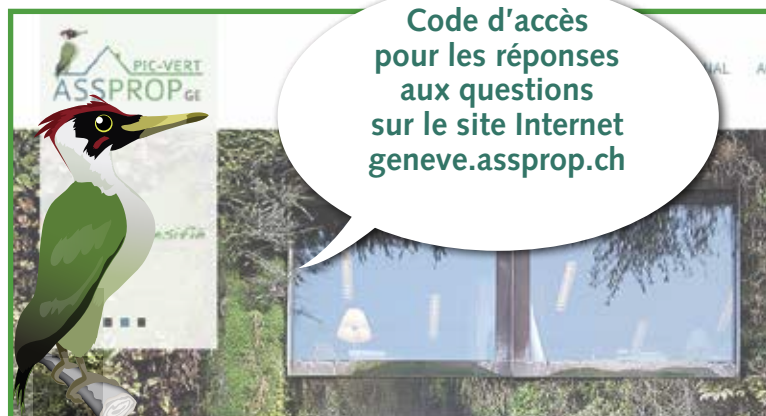
Il est difficile de chiffrer les économies d'eau pour l'arrosage car il y a trop de paramètres (météo, grandeur du jardin, type de plantes, etc.).

		Avant	Après
Débit douche	l/min	13	6
Débit lavabo	l/min	11	5
Débit évier de cuisine	l/min	8	5
Consommation douche	l/an	52'000	32'000
Consommation lavabo	l/an	24'000	17'000
Consommation évier de cuisine	l/an	32'000	27'000
Consommation total d'eau	l/an	108'000	76'000
Economie d'eau	l/an		32'000
Economie d'énergie	kWh/an		1200
Economie réalisée	CHF/an		280

Conclusion

L'eau est un bien précieux car même si la Suisse est considérée comme « le château d'eau de l'Europe », celle-ci doit être pom-

pée, traitée, transportée et finalement épurée ce qui demande une grande quantité d'énergie pour pouvoir bénéficier d'une eau d'excellente qualité. Alors économisez-là. ■



Code d'accès pour les réponses aux questions sur le site Internet geneve.assprop.ch



SoluTubes® SA
Assainissement de conduites

Eco technology sans bisphénol

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION pour une eau propre et fluide!

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, **sans entretien ultérieur.**
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, **expérimentée** et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC 1895 VIONNAZ
Rue J-Girard 24 ch. des Tenevières 19 Av. du Léman 8
T 022 368 30 04 T 026 664 00 04 T 027 281 30 04
F 022 368 30 07 F 026 664 00 07 F 027 281 30 07

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



Action de plantations de haies d'espèces indigènes

La nature n'attend pas et, avec le printemps, notre action de plantation de haies d'espèces indigènes s'est concrétisée avec de belles réalisations dont nous partageons avec vous quelques échantillons. Ces haies d'espèces indigènes développeront tout leur intérêt en matière de biodiversité, de paysage et de qualité de vie. Le projet de Pic-Vert se poursuivra cet automne avec le soutien du canton de Genève (office cantonal de l'agriculture et de la nature du département du territoire). Pour les personnes intéressées, ne manquez pas notre numéro de septembre.



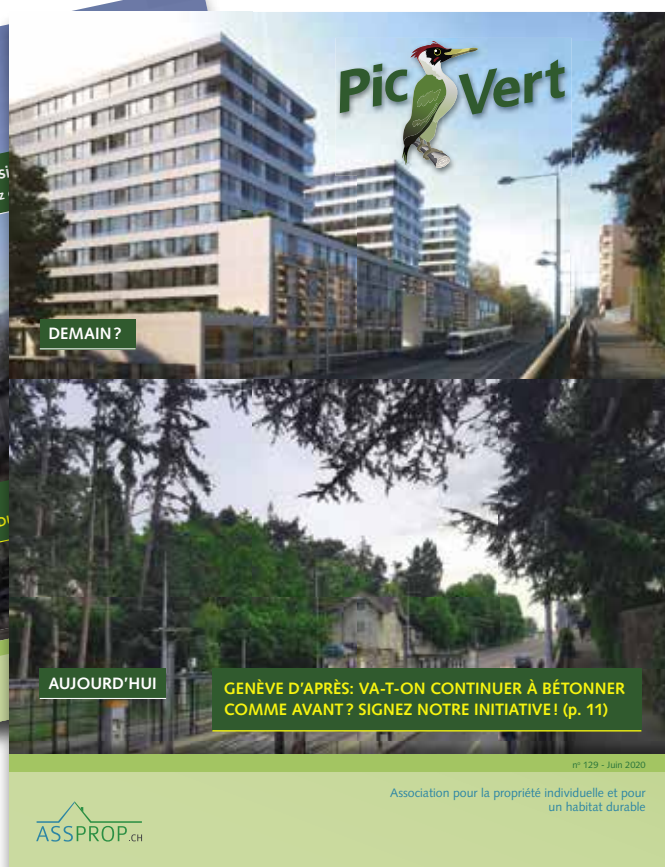
© Nicolas Varidel

© Nicolas Varidel

Plantations de haies d'espèces indigènes effectuées par l'Echo des Jardins et Nicolas Varidel – Environnement et paysage, paysagistes partenaires de l'action de plantation de Pic-Vert. 577 arbustes sur 382 mètres linéaires ont été plantés durant la saison 2019-2020.



Fermeture estivale du secrétariat Pic-Vert Assprop
Du 6 au 10 juillet et du 10 au 14 août inclus



Un numéro vous manque ?
Prenez contact avec notre secrétariat
et nous nous ferons un plaisir
de vous le faire parvenir.

☎ 022 810 33 20

Adhérez à l'Assprop



Formulaire d'adhésion à renvoyer au secrétariat

Assprop.ch - Place des Philosophes 10 - 1205 Genève - CCP 01-29971-8

L'adhésion peut également s'effectuer 'en ligne' www.assprop.ch

Canton sur lequel se trouve le bien immobilier ☐ Genève ☐ Vaud ☐ Autre (spécifiez) _____

Le soussigné demande son adhésion à l'Assprop en tant que ☐ propriétaire ☐ co-propriétaire ☐ locataire

Nom _____ Prénom _____

Profession _____ Nationalité _____

E-mail _____ Année de naissance _____

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

No de tél. privé _____ No de tél. prof. _____

L'adresse privée ci-dessus ne correspond pas à celle du bien dont je suis propriétaire ou co-propriétaire.

L'adresse du bien immobilier est la suivante:

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

Les statuts de l'Assprop sont disponibles sur le site Internet www.assprop.ch

Finance d'entrée de 20 CHF + cotisation annuelle 100 CHF.

Date _____ Signature _____

Comment avez-vous découvert l'association? _____

☐ Je souhaite m'abonner à PilierPublic pour être informé des avis d'enquête publique (cf. geneve.assprop.ch/prestations/offres-speciales)

KI VA**BIEN***Spécialiste du
sur-mesure***LA VRAIE QUALITÉ AU PRIX JUSTE !****+** *Entreprise Suisse*

info@kivabien.ch

Tél. 022 930 82 61

www.kivabien.ch

ACTION ÉTÉ 2020

NOMBREUX STORES COFFRES EN STOCK

STORE COFFRE **EXTRA** ÉLEC RADIO LG 450 X AV 300**CHF 899.- TTC**** ~~CHF 2000.- TTC~~STORE COFFRE **ARES** ÉLEC RADIO LG 480 X AV 360**CHF 1479.- TTC**** ~~CHF 2950.- TTC~~STORE COFFRE **ARKO** ÉLEC RADIO LG 592 X AV 410**CHF 1999.- TTC**** ~~CHF 5000.- TTC~~

MAIS AUSSI CRÉEZ VOTRE STORE SUR-MESURE **PROMO -20%****

COUPON-RÉPONSE

à renvoyer à KIVABIEN,
Route des Moulières, 5 – CH-1242 Satigny ou par e-mail: info@kivabien.ch

☐ OUI JE SOUHAITE PROFITER DE L'ACTION STORES

Je demande une étude gratuite sans engagement sur:

☐ Volets à rouleaux☐ Volets aluminium☐ Motorisation et Automatisation☐ Entretien et Réparations☐ Changements de toiles☐ Stores de vérandas☐ Stores toiles☐ Stores intérieurs☐ Stores coupe-vent☐ Stores à lamelles☐ Stores Velux☐ Moustiquaires☐ Pergolas

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

E-mail: Natel: Tél.:

*Selon nos conditions générales de ventes. **Offres dans la limite des stocks disponibles, réservées aux particuliers n'incluant ni la livraison, ni l'installation, non rétroactive sur des offres précédentes, ni cumulables avec d'autres promotions. Offres valables jusqu'au 31 AOÛT 2020.Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de StarPro et ne peuvent être communiquées.